46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1897



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PRÉDICANTS MARTYRS DE LA RÉVOCATION[1]

LES FRÈRES PLAN

De nombreux anniversaires auront marqué les quinze dernières années de notre siècle. Sans parler de l'édit de Nantes et de sa révocation, de l'édit de Tolérance, de la Révolution, de la Terreur, dont elles évoquent les souvenirs émouvants, quelle est l'année, de 1685 à 1700, qui n'ait vu mourir, sur la potence ou sur la roue, quelques-uns de ces héroïques prédicants qui, après la retraite des pasteurs, s'efforcèrent de relever les courages abattus et de rassembler les troupeaux dispersés ? L'année prochaine nous célébrerons le deuxième centenaire de la mort du plus célèbre et du plus grand de tous, Claude Brousson. Je voudrais rappeler aujourd'hui la mémoire de trois de ses humbles et dévoués collaborateurs, *Pierre Plan*, qui le précéda d'un an dans la gloire, *Étienne* et *Paul Plan* qui souffrirent le martyre cinq ans avant leur frère. On ne connaissait jusqu'ici que leurs noms et leur fin tra-

1. Voici, comme de coutume, en vue de la fête de la Réformation, un choix d'études et de documents inédits. Ceux qui préfèrent les souvenirs du Désert, si populaires au Midi, étudieront et développeront l'histoire si touchante des trois frères Plan. Ceux qui s'intéressent à la période des origines pourront, à l'aide du testament de Fornelet et des documents auxquels il renvoie, reconstituer la formation et l'organisation de quelques-unes de nos principales Églises de l'Est. D'autres pages et non des moindres, sont signées Agrippa d'Aubigné, Jean Goujon, Rabaut de Saint-Étienne. Souhaitons que chacun de ceux auxquels elles s'adressent, y trouve ce qu'il cherche. — N. W.

gique. Les archives de Montpellier (C. 118, 120, 121) et les manuscrits d'Antoine Court (n° 39) vont nous fournir quelques détails inédits sur leur courte et dramatique existence.

I

Les frères Plan étaient d'humbles tisserands en cadis nés en pleines Cévennes, sur les limites du Gard et de la Lozère, à Saint-Martin-de-Corconac, aujourd'hui canton de Saint-André-de-Valborgne. A la Révocation, Étienne avait vingt-trois ans, Paul n'en comptait que seize et Pierre treize seulement. Quand le culte réformé fut interdit dans le royaume, ils suivirent l'exemple du grand nombre et le curé de Saumane, Rolin, reçut leur abjuration. Mais leur conscience n'était pas en repos et dès que les assemblées du Désert commencèrent, ils furent des premiers à s'y rendre. Les prédications enflammées de Vivens excitèrent leur zèle et l'ancien maître d'école de Valleraugue n'eut pas d'auditeurs plus assidus. Mais, à mesure que les assemblées se multipliaient, croissait la rage des persécuteurs. « Depuis le mois de juillet, écrivait Jurieu en 1686, les Cévennes et le Languedoc sont devenus un champ de carnage. Les dragons, sous prétexte d'assemblées, massacrent tous ceux qu'ils rencontrent, et des lettres de ce pays-là disent qu'à peine peut-on faire quatre pas dans les montagnes sans trouver un cadavre ou pendu ou couché par terre[1]. » Désespérant d'avoir raison, par la violence, de cette révolte des consciences qui déjouait leurs calculs, les persécuteurs firent appel à la ruse. Ils estimèrent que le meilleur moyen de faire cesser les assemblées c'était de se débarrasser des prédicateurs et Bâville promit un passeport à Vivens et à ses compagnons d'œuvre, s'ils promettaient de quitter le royaume. Dans une heure de découragement Vivens y consentit. Il obtint la permission d'emmener avec lui un certain nombre de ses coreligionnaires dont il fournit les noms. On sait comment l'intendant, violant les conditions du traité, refusa de laisser partir ensemble

1. *Lettres pastorales*, t. I, p. 84.

ces hommes décidés à rester fidèles à leurs convictions et, sous prétexte d'éviter l'éclat, n'en fit sortir qu'un petit nombre, en deux groupes, en prenant ses mesures pour les empêcher de parvenir sur la terre du Refuge. Il fallut toute l'énergie des Cévenols pour déjouer ses desseins. Ceux qui, restés en France, attendaient chaque jour le signal du départ furent l'objet de poursuites inattendues. « L'inscription de leurs noms sur la liste de Vivens ne servit, comme le dit M. Douen, qu'à les désigner aux coups des persécuteurs[1]. » Bâville, poussant la mauvaise foi jusqu'au cynisme, prétendit, malgré l'absurdité de cette affirmation, que les prédicants eux-mêmes, Bringuier, Vivens, Bertezène, lui avaient désigné ces protestants comme des fauteurs d'assemblées. En conséquence le marquis de la Trousse prit, à Montpellier, le 30 août 1687, un arrêt par lequel il ordonnait aux communautés des Cévennes d'arrêter les particuliers dont il leur fournissait la liste et de les remettre, dans la quinzaine, au plus tard, entre les mains de M. Dugua, colonel de cavalerie et brigadier des armées du roi, pour en disposer suivant les instructions. Les communautés, qui ne satisferaient pas à cette ordonnance, seraient punies par un logement de troupes, en pure perte[2].

Les frères Plan figuraient sur la liste remise à Bâville. Leur haine pour un régime d'oppression qui foulait aux pieds la foi jurée ne fit que grandir. Le prieur de Saint-Martin fatiguait de ses vexations ces catholiques mal convertis. Dans l'automne de 1689, quelque temps après le retour de Vivens dans les Cévennes, ils quittèrent, avec quelques paysans, le mas de Briautet, rasé depuis, et prirent la direction de Caderles. Une veuve pieuse, réfugiée comme eux dans les bois, leur apprit à lire et à écrire. Ils couchaient à la belle étoile, dans une masure abandonnée, au fond de quelque grotte sauvage, en butte aux poursuites des convertisseurs. La vie du Désert, avec ses fatigues et ses périls, commençait pour eux.

Ce fut la nécessité qui les improvisa prédicateurs de l'Évangile. Ils comprirent, selon le mot de Brousson, que

1. *Les premiers pasteurs du Désert,* t. II, p. 31.

2. Cette ordonnance et la liste des protestants, au nombre de deux cent douze, qu'elle vise, sont entre les mains de M. Viel, pasteur à Toulouse.

lorsque la maison brûle, c'est le devoir de chacun de faire tous ses efforts pour éteindre l'incendie. Ils ne se faisaient aucune illusion sur leur ignorance, mais ils comptaient, avec une humble confiance, sur le secours d'en haut. Dieu leur avait accordé une heureuse mémoire. Ils apprirent des sermons par cœur qu'ils récitèrent dans les assemblées proscrites. Paul, le mieux doué des trois, se risqua le premier à parler en public. Une des premières assemblées qu'il présida ne réunit guère qu'une trentaine de personnes, la plupart des femmes; mais sa prédication les édifia et ce succès décida de sa vocation. Les trois frères, unis par les liens de l'affection et de la foi et qu'inspirait le même désir de servir la cause du Maître, se mirent en relation avec les autres prédicateurs du Désert, Mazel dit La Jeunesse, David Quet, Laporte, Colognac, Henri Pourtal. Ces hommes dévoués étaient heureux quand il pouvaient se rencontrer pour concerter leurs efforts. Ils reconnaissaient pour chefs Vivens et Claude Brousson; et, après avoir reçu leurs instructions, ils allaient, par groupes, convoquer des assemblées. Ils avaient le titre de proposants et portaient habituellement une veste en drap gris de fer, avec des boutons de la même étoffe, à l'exemple de Vivens et de Brousson qui, de plus, avaient la perruque. Plusieurs d'entre eux, entre autres les frères Plan, furent consacrés par l'apôtre du Désert. Mais des espions étaient continuellement sur leurs traces. L'un d'eux signala un jour leur présence à la foire du Pompidou, le 25 mai. Ils s'étaient retirés dans un vallon, à une portée de fusil du bourg, et des femmes dévouées leur portaient de la nourriture. En 1691, un des Plan, qu'accompagnaient Gazan et Grevon, prêche au quartier de Tribe, près de Saint-Germain-de-Calberte. Il a pour auditrices Jeanne Roque, femme de Guillaume Fraissinet de Sainte-Croix-de-Caderles, ainsi que sa sœur et sa mère, et ces pauvres femmes qu'on arrête sont obligées de déposer contre lui. D'ailleurs ces hommes dévoués ne gardaient pas rancune à leurs ennemis. Au commencement de novembre 1691, les frères Plan étaient au bois de Serre, propriété du sieur Caulet. Ils envoyèrent de là Rey, de Massavaques, à Isaac Parlier, un traître dont ils avaient eu longtemps à se plaindre, mais qui

manifestait à leur égard des intentions moins hostiles. Ils lui firent dire qu'ils ne croyaient plus à ses dispositions malveillantes et l'engagèrent à les rejoindre. Et pourtant leurs moindres démarches entraînaient pour leurs amis les plus fâcheuses conséquences. Un jour les Plan se rencontrent, avec Vivens, Brousson et quelques autres, chez Roussel de Caderles. C'en est assez. Le malheureux, pour expier le crime de leur avoir donné asile, se voit enlever ses jeunes filles qu'on enferme dans un couvent.

Un événement tragique vint, à cette époque, jeter l'alarme dans le cœur des persécuteurs. Parmi les espions qui mettaient tout en œuvre pour arrêter les prédicants, le plus acharné de tous était, sans contredit, Louis de Bagars, consul de Lasalle. Ancien pasteur de cette ville, son lieu de naissance, il n'avait pas craint d'abjurer, à la Révocation, après avoir, dans son dernier sermon, menacé des foudres célestes ceux qui ne resteraient pas fidèles à l'Évangile; et, non content de toucher la pension des ministres apostats, il s'était fait le dénonciateur en titre de ses frères. C'était un de ces hideux personnages, comme les révolutions politiques et religieuses en font surgir quelquefois, et qui sont la honte de l'humanité. Il se trouva quelques jeunes gens déterminés pour en débarrasser les Cévennes. Disciples de Vivens plus que de Brousson qui, tout en trouvant des excuses pour ces actes de violence, prêchait surtout la patience et demandait à ses amis de souffrir comme des agneaux, ils auraient signé volontiers ces lignes d'un manifeste rédigé par quelques habitants des Cévennes : « Nous ferons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la Parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde[1]. » Bagars s'était rendu, au mois de juillet 1691, aux eaux minérales de Pomaret, près de Saint-André-de-Valborgne, connues aujourd'hui sous le nom de sources de la Santé. Ils l'attendirent à son retour au pont de Vallongue et le tuèrent sans pitié.

Ces représailles sanglantes portèrent à son paroxysme la rage de Bâville. Vivens, poursuivi avec acharnement, fut

1. O. Douen. ouvr. cité, t. II, p. 110.

dénoncé par un de ses amis, Pierre Valdeyron, de la rivière de la Salle, paroisse de Valleraugue, à qui la torture arracha des aveux. Il fut tué d'un coup de feu, dans une grotte, près de Saint-Sébastien-de-Cordéac, par l'apostat Jourdan, de Bagard, le 25 février 1692, après avoir opposé à ses ennemis une résistance héroïque. Mis en goût et rêvant leur extermination complète, Bâville fait paraître aussitôt un placard dans lequel il met à prix la tête de quinze prédicateurs du Désert. Celle de Brousson est portée à cinq mille livres et l'intendant en promet trois cents à ceux qui prendront morts ou vifs ses compagnons d'œuvre, en particulier les trois frères Plan, qu'il qualifie, ainsi que ses amis, comme si leur participation à la mort de Bagars était prouvée, de meurtriers, d'assassins et de perturbateurs du repos public. De plus, afin de faciliter les recherches, il fournit leurs signalements. Il nous apprend ainsi que les deux aînés, qu'il appelle à tort David et Daniel, étaient de taille moyenne, point gros, les cheveux noirs, plats et longs, le visage long et brun, marqué de petite vérole, les yeux noirs, les dents gâtées, le nez assez grand, la bouche fort grande, et que le plus âgé portait quelquefois une manière de futaine. Pierre, le plus jeune, d'une taille plus élancée, avait les mêmes traits de visage, mais ses yeux étaient gris, ses cheveux châtain brun; et il ne portait aucune trace de la maladie qui avait défiguré ses frères[1].

II

Les dénonciateurs, excités par l'appât du gain, redoublèrent de zèle et, peu de temps après, deux des Plan étaient arrêtés. C'était le 1er juin 1692. Jean Auvit, dit La Violette, lieutenant de la compagnie bourgeoise de Valleraugue, accompagné d'un autre officier, venait d'exercer la milice, lorsque, au Mazel[2], Ménard de Campredon, second consul

1. O. Douen, ouvr. cité, t. II, p. 204.
2. Hameau de la commune de La Rouvière, à 5 kilomètres environ de Valleraugue, sur la route de Pont-de-l'Hérault.

de Valleraugue, les prévient qu'une assemblée doit se tenir près de Figuiérolles[1]. Aussitôt ils s'entendent pour une action commune. Ménard court prévenir Fesquet, premier consul et capitaine de la compagnie, pour qu'il mette sur pied toute la troupe. Auvit demande à la paroisse de La Rouvière un renfort de seize soldats et tous se donnent rendez-vous à l'extrémité des vignes de Roquesaubes. Pendant que le gros du détachement garde les avenues, Auvit, à la tête de quatre hommes, prend les devants. Au-dessus de Figuiérolles, il fait prisonnier Étienne Salles, du hameau des Salles, et Jean Michel, tous deux de la paroisse de Valleraugue, qu'il remet aux mains du premier consul. Puis, ayant doublé le nombre de ses soldats, il se dirige vers la bergerie de Jeanjean, à Figuiérolles, où la présence des prédicants est signalée.

A une portée de fusil, il en voit sortir deux hommes qui parviennent à s'échapper. Il précipite sa marche. Un troisième se montre à la porte et se met à crier : « Qui vive ? » — « Ami ! » répond l'officier qui lui tire un coup de fusil. L'homme, si brutalement attaqué, riposte par un coup de pistolet qu'il accompagne de ces mots : « Attends, attends, il ne faut mourir qu'une fois ; » mais il tombe aussitôt sous une décharge du tambour Pierre Amarine. Il se relève pour retomber encore ; puis il essaye de se cacher dans un repli du terrain. Ses agresseurs, le quittant pour un instant, menacent de mettre le feu à la bergerie si les personnes qui s'y trouvent refusent de se rendre. Alors un homme apparaît sur le toit, tenant un canon de fusil. Il dit qu'il est seul et demande quartier. C'était Étienne Plan et le blessé son frère Paul. Aussitôt les soldats s'assurent des prisonniers et se mettent à fouiller la bergerie. Ils y trouvent une Bible, quelques livres de piété, plusieurs recueils de sermons, une lampe éteinte, un pistolet chargé, ainsi que des provisions de bouche : de la saucisse, du pain blanc et du pain bis, une bouteille de vin ; et, fiers de leur capture, ils conduisent les deux frères à Valleraugue et les remettent, au corps de garde,

1. A trois kilomètres environ de Valleraugue, sur une montagne à pic qui domine le cours de l'Hérault.

entre les mains du capitaine Gardès, du régiment de Lanta.

Le lendemain Jacques Daudé, sieur de la Côte, conseiller du roi et subdélégué du Vigan, se rendit à Valleraugue pour commencer la procédure. Il entendit d'abord les témoins à charge. Pierre Valdeyron, le même qui avait dénoncé Vivens par crainte de la mort, déposa que, l'année précédente, à Pascalon, Vivens l'avait présenté à Étienne Plan et à son frère, en même temps qu'à Laporte et à Saint-Paul. Quelque temps après, il rencontra les trois frères à la cerclière d'Olivet où ils passèrent une journée. Il était, ainsi que Papus, dit La Rouvière, et Pomaret, dit Cévennes, avec Vivens, aux eaux de Pomaret, lorsque David Gazan, les frères Plan et Paul Colognac, qui attendaient, au pont de Vallongue, le consul Bagars, firent demander à Vivens, par le cadet Espaze, de leur envoyer La Rouvière. Ils avaient appris — c'est toujours le témoin qui parle et l'on ne doit recueillir sa déposition qu'avec la plus extrême réserve, — que le sieur de Valmalette devait accompagner le consul et ils avaient besoin de renfort. La Rouvière vint les rejoindre; mais ne voulant pas se rendre seul auprès d'eux, il se fit accompagner de Cévennes. Dans la nuit, Cévennes, revenu sans fusil auprès de Vivens, prétendit que Paul Colognac avait tué Bagars d'un coup de pistolet, que La Rouvière, pour n'être pas reconnu, avait échangé son justaucorps contre une veste blanche et qu'à son exemple Étienne Plan avait retourné la casaque que Grail, tailleur de Lasalle, lui avait faite et que la doublure verte de son vêtement lui donnait l'air d'un dragon. Le lendemain soir, Vivens et Cévennes se retirèrent dans une baume, au-dessus des Ondes, où un certain Martin leur apporta de la nourriture. Vivens, ayant appris, par Escot des Ondes, que David Gazan, le frère de ce dernier, les trois Plan, Espaze et Grevon, étaient dans un bois, au-dessus de la claie, où l'on avait arrêté, en 1688, le prédicant David Bertezène, alla les rejoindre. Il trouva, dans les mains d'Étienne Plan, l'épée de Gervais, greffier consulaire, en même temps que deux chapeaux; sur sa demande il en remit un à l'une des personnes qui l'accompagnaient.

Un autre témoin déposa contre les prisonniers, ce fut Ger-

vais lui-même. Il dit que le sieur de Valmalette, qui précédait Bagars de vingt pas, essuya deux coups de fusil qui le manquèrent. Au bruit de la détonation, il prit la fuite, en s'écriant : « Pour qui me prenez-vous ? » Deux coups de fusil, qui le manquèrent aussi, furent dirigés sur Bagars ; mais il fut atteint mortellement d'un coup de pistolet. Le témoin raconta que l'un des meurtriers lui cria, après qu'ils eurent pris son justaucorps, son épée et son ceinturon : « Va porter la nouvelle que le persécuteur est mort. » Avant de se retirer, ils auraient tous poignardé le cadavre, à l'exception d'Étienne Plan.

Après les témoins, les prévenus comparurent à leur tour devant le subdélégué. Étienne fut interrogé le premier et il eut devant son juge, une contenance ferme qu'il conserva jusqu'à la fin.

— Quel est votre lieu d'origine et quel âge avez-vous ?

— Je m'appelle Étienne Plan. J'ai trente ans et je suis né à Saint-Martin-de-Corconac.

— N'avez-vous pas fait profession de la religion catholique ?

— C'est mon peu de sens qui me fit abjurer, lors de la réunion générale, et depuis j'habite les bois, non pour mal faire, mais pour demeurer dans ma religion.

— De quelle religion êtes-vous ?

— Je suis de la religion chrétienne de Calvin.

— Avec qui fûtes-vous arrêté ?

— J'étais avec mon frère Paul. Nous sommes l'un et l'autre peu savants. Ensemble nous priions Dieu et nous prêchions à de petites assemblées.

— N'avez-vous pas pris part à l'assassinat du sieur de Bagars ?

— Je n'ai jamais tué personne.

Peu de temps avant qu'il fût assassiné, le consul de Lasalle avait conduit un détachement à la recherche des Plan, qui étaient cachés au puech Claron, chez la veuve Daumette, et, comme ils fuyaient, l'un d'eux avait été blessé d'un coup de fusil. Ses frères l'avaient conduit aux Ondes, chez la veuve de Guillaume Escot, où il resta jusqu'à sa guérison. Le juge supposait, gratuitement d'ailleurs, que le désir de se venger avait poussé les Plan à se joindre aux meurtriers de l'apostat.

Le lendemain, 3 juin, Paul Plan fit paraître, devant le subdélégué, la même fermeté que son frère. Atteint à la main gauche et à la jambe droite, il souffrait cruellement de ses blessures, mais aucun pli de son visage ne trahissait sa douleur. Lorsque Daudé lui demanda les circonstances de son arrestation, il répondit qu'il était, depuis trois heures, dans une petite métairie, avec son frère et deux inconnus, quand le détachement les fit prisonniers.

— Avez-vous fait les fonctions de prédicateur ?

— J'ai prêché la Parole de Dieu, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, à des assemblées qui n'étaient pas fort nombreuses. J'ai quitté la maison, il y a quatre ou cinq ans, et, depuis environ trois ans et demi, Dieu, par son Saint-Esprit, a rendu ma mémoire capable d'apprendre des sermons et de les réciter.

Il confessa d'ailleurs son ignorance, ajoutant qu'il ne savait lire que les caractères d'imprimerie.

— N'avez-vous pas administré les sacrements ?

— J'ai baptisé quelques enfants et j'ai donné la Cène, une fois, il y a un an, dans la forêt de l'Aigoual.

— En aviez-vous l'autorisation ?

— Je n'ai pas reçu l'imposition des mains, mais je peux administrer les sacrements, puisque Dieu m'a révélé son Saint-Esprit.

Paul, avec la même énergie que son frère, nia d'avoir participé au meurtre de Bagars. Il affirma aussi qu'il était étranger à celui d'un autre persécuteur, Vernède, curé de Saint-Marcel-de-Fonfouillouse, survenu en 1691 et qui, d'après le témoignage de Brueys, aurait été tué par Vivens lui-même d'un coup de fusil. Daudé lui demanda si les deux inconnus qui se trouvaient avec lui dans la métairie et qui avaient pu s'échapper, n'étaient pas Rey, de Massavaques, et son frère Pierre; mais il répondit, sans doute pour dérouter les recherches, que son frère était mort depuis longtemps.

Tant de fermeté parut incliner le juge à la bienveillance et il promit la vie sauve — était-il sincère? — à l'intrépide Cévenol s'il consentait à se convertir. Mais le fidèle prédicant

se contenta de répondre : « Dieu m'ayant éclairé de son Saint-Esprit, je suis résolu de mourir dans le Protestantisme que je professe. »

Quelques jours après, les prisonniers quittèrent Valleraugue. On leur fit suivre la route si pittoresque qui longe le cours de l'Hérault. Elle est sinueuse comme le fleuve et propice aux coups de mains. Il eût suffi d'un petit nombre de Cévenols déterminés pour les délivrer ; mais l'escorte traversa ces défilés sans encombre et, passant par Ganges, conduisit les prisonniers jusqu'à Montpellier. C'était la dernière étape de leur pèlerinage.

Le 16 juin, Étienne Plan et son frère furent interrogés sur la sellette. C'était toujours une rude épreuve que de comparaître devant le farouche proconsul du Languedoc. Mais en vain Bâville essaya de les intimider. Ils conservèrent devant lui la même ferme attitude qu'ils avaient fait paraître devant le subdélégué. Leur sort n'était point douteux. Verduron, procureur du roi, requit contre eux la peine capitale. Ils furent condamnés, comme assassins et perturbateurs du repos public, à perdre la vie sur une potence, dressée sur la place de l'Esplanade, après avoir été soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Ils supportèrent leurs souffrances avec un admirable courage, sans qu'une parole compromettante pour leurs frères sortît de leurs lèvres et s'exhortant mutuellement à combattre jusqu'à la fin le bon combat de la foi. Baynes, l'historien anglais de Claude Brousson, qui avait sous les yeux les relations d'un contemporain, John Quick, confirmant sur ce point les renseignements fournis par les interrogatoires, nous apprend « qu'ils refusèrent jusqu'au bout, avec une constance héroïque, l'offre qu'on leur faisait de la vie, s'ils voulaient se convertir à la religion romaine[1]. » On condamna aux galères perpétuelles les deux protestants arrêtés le même jour qu'eux, *Étienne Salles* et *Jean Michel*, tous les deux de Valleraugue. Ce dernier n'avait que vingt-cinq ans[2].

1. *Life of Claude Brousson*, p. 126.

2. Leurs noms figurent dans la liste de la *France protestante*, 2e édit., VI, 308, 339.

III

Cette quadruple exécution n'effraya point le frère qui restait. Il aurait pu éviter un sort pareil en se réfugiant à l'étranger; au contraire, « la constance de ses frères, comme dit une lettre du temps, l'ayant affermi plus que jamais dans sa vocation », il se mit à prêcher l'Évangile avec une ardeur nouvelle. Dans les premiers jours de juillet, trois semaines à peine après la mort de ses frères, Pierre Plan préside, avec Colognac, Gay, Villeméjane et quelques autres, une assemblée, près de Lasalle, entre Colognac et Valestalières, dans un bois d'yeuses ou chênes-verts, nommé l'euzière de Fougairolles. Trahis par Jacques, sieur de Montredon, un gentilhomme protestant qui, à l'exemple de Bagars, ne craignait pas, après avoir abjuré, de se faire le dénonciateur de ses frères, il s'en fallut de peu qu'ils ne fussent tous arrêtés. Un seul fut pris, Gavanon, dit La Vérune[1], qui, enfermé dans le fort de Saint-Hippolyte, s'échappa miraculeusement

Deux mois après, le 12 septembre, un vendredi soir à 9 heures, Pierre Plan prit part à une assemblée qui se tint à la Rouvière, non loin de Monoblet et ne réunit guère qu'une cinquantaine de personnes. La chandelle allumée, Colognac lut la confession des péchés et les dix commandements; puis, après une prière fervente, il exhorta ses auditeurs à la persévérance et les prépara à la sainte Cène. Après la prédication, La Verdure rompit le pain, et cette cérémonie touchante allait se terminer, au milieu de l'édification générale, lorsqu'un habitant de Monoblet prévint les fidèles qu'un détachement se formait dans le village pour les surprendre. La plupart se réfugièrent dans les bois de Saint-Félix-de-Palières. Quant à Plan, Colognac, La Verdure et une dizaine d'autres, ils prirent le chemin de Valestalières. La fille de Pierre Jean, de Colognac, qui portait ses sabots dans sa jupe, n'ayant pu les suivre, ou s'étant égarée dans les bois, fut trouvée le lendemain, par les soldats, au pied d'un arbre et emmenée pri-

1. Voy. *Bull.*, XL, 527 et suiv.

sonnière. Quelques jours après, Pierre Plan présidait une assemblée au *valat* des Sagnes, près du mas de la Bouscarasse. Il eut, entre autres, pour auditrices Marguerite Puech et Jacquette Martin; mais la pluie ne cessant de tomber, le prédicateur abrégea l'action; après avoir parlé une demi-heure, il donna la bénédiction et se retira.

Le dimanche, 1er mai 1695, nous trouvons Pierre Plan au serre de Lancize, paroisse de Saint-Martin-de-Boubeaux, où il préside une assemblée. Le mois d'août de l'année suivante, il annonce encore l'Évangile, sur les bords d'un ruisseau, entre les villages de Campis et de Crouzet, près de Meyrueis. Traqué de lieu en lieu comme une bête fauve, il parvient à déjouer les recherches. Au martyre de ses frères ont succédé ceux de *Guion* et de *Colognac*, en 1693, de *La Rouvière*, en 1695, de *Laporte* et d'*Henri Pourtal* l'année suivante; et, malgré tous les périls, il continue son ministère d'amour; mais l'heure approche où lui aussi devra sceller de son sang le témoignage qu'il rend à l'Évangile.

C'était pendant le carême de 1697. Notre prédicateur était à Lézan, entre Alais et Quissac, lorsqu'il fut trahi par un nommé Bernard qui était à la fois aubergiste et boucher. Arrêté par Mourgue, le consul du lieu, et quelques soldats de la milice, il est aussitôt conduit à Montpellier, par un nombreux détachement commandé par le capitaine La Bruguière, de Saint-Jean-de-Serre. Bâville, heureux de tenir une proie nouvelle, ne fit pas traîner le procès en longueur. Arrivé le jeudi, le prisonnier fut jugé, condamné et exécuté dès le lendemain. « Comme il ne le cédait, dit Antoine Court, ni en piété ni en zèle à ses deux frères, qui avaient souffert le martyre cinq ans avant lui, il leur ressembla aussi parfaitement par sa constance et par sa persévérance au-dessus de toute épreuve. Il alla au supplice avec une gaieté étonnante. En face du gibet, il s'écria : « Oh! je le vois cet aimable lieu qui doit mettre fin à mes peines. Je la vois cette heureuse échelle qui doit me servir de degrés pour monter au ciel. Oh! que ce lieu me paraît aimable! qu'il est délicieux! J'irai, dès ce soir, avec mon Dieu; je serai introduit, dès ce soir, à la cité du Dieu vivant, à la Jérusalem céleste, à l'assemblée et à l'Église des

premiers-nés, à la compagnie des esprits sanctifiés et à celle des milliers d'anges. » Les ecclésiastiques lui promettaient sa grâce s'il abjurait; mais il les repoussa avec indignation. Après une prière véhémente qu'il fit au pied de l'échelle, il monta cette échelle avec courage et ne cessa de glorifier Dieu jusqu'à son dernier soupir ». L'exécution de Pierre Plan eut lieu le premier vendredi du carême de 1697. Un de ses proches parents, *Bouteille*, qui l'avait accompagné plusieurs fois dans ses courses d'évangélisation, fut condamné, le même jour, aux galères perpétuelles. Antoine Court, qui nous fournit ces détails, nous apprend que les trois frères avaient une sœur — elle avait épousé un Lauzerand — qui, marchant sur leurs traces, souffrit comme eux le martyre, avec la même admirable constance.

D. Benoît.

Documents

TESTAMENT AUTOBIOGRAPHIQUE

D'UN DES PREMIERS PASTEURS DE FRANCE

PIERRE FORNELET

C'est à M. E. Henry, dont les *Notes biographiques sur les membres de l'Académie et les pasteurs de Sedan*, ont été recommandées ici même (p. 105), que nous devons la découverte de ce document, dans une liasse informe faisant partie des anciennes minutes du notaire sedanais Stasquin et appartenant aujourd'hui à l'étude Picard.

Beaucoup moins arides et illisibles que nos modernes testaments, ces quelques pages sont bonnes à lire et à relire. On y voit d'abord un des premiers pasteurs français, un de ceux qui, au plus fort des persécutions, sortirent des rangs du clergé catholique où l'on avait commencé à l'embrigader, résumer sobrement son aventureuse carrière, tirer en quelque sorte la morale de sa propre histoire. Il avait été en contact avec bien des Églises, des civilisations, des peuples divers; il

avait expérimenté le fort et le faible des deux partis qui se combattaient alors dans toute l'Europe, et c'est avec une conviction inébranlable qu'il exprime son attachement à la foi qu'il avait librement embrassée. Cette foi qu'il avait communiquée aux premiers adhérents de trois de nos plus grandes communautés protestantes du XVIe siècle, était alliée chez lui à beaucoup de sagesse, de prudence, de justice. Point de déclamations, mais un grand souci, comme le dit un proverbe souvent cité à Strasbourg et ailleurs, de « balayer le devant de sa propre demeure », c'est-à-dire d'élever simplement, honnêtement, chrétiennement sa propre famille, et de la laisser, après sa mort, rendre témoignage à cette éducation. De là les détails, trop peu nombreux à notre gré, dans lesquels il entre, pour expliquer la disposition du peu de bien qui lui reste. C'était une Église puissante que celle de Sedan, mais elle n'enrichissait pas ses meilleurs et plus utiles serviteurs. Si Fornelet était resté catholique, il serait peut-être devenu abbé ou évêque; dans tous les cas, il serait sorti des rangs de la foule, et il est probable que, sans s'être appliqué à accumuler des bénéfices, il aurait eu une fortune autrement importante à partager.

Mais ce document nous renseigne encore sur les commencements, jusqu'ici inconnus, de la carrière d'un des vaillants pionniers de l'Évangile en France. En combinant les données qu'il fournit avec un passage très précis de l'*Histoire ecclésiastique*, nous pouvons jalonner de la manière suivante ces premières années : Pierre Fornelet, né vers 1525 et élevé en vue de la carrière ecclésiastique dans l'Église catholique, fut attiré à l'Évangile à l'âge de 17 ans (1542); il se rendit à Genève, à Bâle, puis à Strasbourg, où il se joignit à l'Église française, et où, reçu au ministère à 19 ans (1544), il s'exerça encore pendant deux ans, au bout desquels (octobre 1546) il fut envoyé à Lyon, dont il « dressa l'Église », c'est-à-dire à laquelle il donna une organisation régulière. Laissons ici la parole à l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France* (I, 55 et 56; conf. III, 215, et *Bulletin*, XII, 481) :

« A Lyon, au même mois d'octobre (1546), un nommé Pierre *Four-*

nelet, de Louan en Normandie[1], commença de prêcher en une maison particulière à quatorze ou quinze personnes seulement, tous bons marchands et hommes d'apparence; auquel lieu ayant tantôt été découvert et contraint de se retirer, Jean *Fabri*, depuis ministre de Genève, succéda, continuant jusqu'à Noël de l'année suivante 1547... Ce pendant (1547) à Lyon Jean Fabri continuait l'assemblée accrue d'environ trente-cinq personnes, jusqu'à ce que, étant découverte, force lui fut de se retirer, étant revenu en son lieu Pierre *Fournelet*, auquel puis après fut adjoint Claude *Monier* » (qui fut brûlé à Lyon, en 1551).

Nous ne savons ni où Fornelet se rendit lorsqu'il quitta pour la première fois Lyon (à la fin de 1546 ou 1547), ni combien de temps dura son second séjour dans cette ville. Il semble cependant, d'après ce que nous savons de sa fille Marie[2] (née à Strasbourg et morte à Sedan en 1622 à l'âge de 72 ans), que Fornelet, ayant quitté définitivement Lyon, était revenu à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, en janvier et février 1551, nous le trouvons à Genève, d'où il fut appelé comme diacre à Neuchâtel (*Calvini opera*, XIV, 8, 42 et suiv.). Il y resta, non pas douze ans, comme il le dit dans son testament, mais dix ans, et s'y fit apprécier ; en mai 1560 la classe de Neuchâtel lui confiait, en même temps qu'à Christophe Fabri, la charge de boursier pour les pauvres (*Bulletin*, XII, 352).

En mai 1561, les portes s'ouvrant partout en France pour la prédication évangélique, Calvin recevait de tous côtés des demandes de ministres, auxquelles il ne savait comment suffire. Fornelet désirait vivement être envoyé; mais Genève exigeait très sagement qu'il eût au préalable un congé régulier de l'Église et des autorités neuchâteloises. « Quand nous aurons tel témoignage, écrivait Calvin aux ministres de Neu-

1. Comme on ne connaît point de localité de ce nom en Normandie, on a supposé qu'il fallait lire Rouen ; si l'on renonce à la Normandie, on pourrait penser à un petit village du nom de Louan, en Seine-et-Marne (arr. de Provins, cant. de Villers-Saint-Georges), ou Louans (Indre-et-Loire, arr. Loches, cant. Ligueil), ou à la petite ville de Louhans (Saône-et-Loire). — Louet, mentionné quelquefois comme lieu d'origine de Fornelet, n'est pas plus connu en Normandie.

2. Comme sa sœur Anne est l'aînée, née au plus tard en 1549, le mariage de Fornelet a dû avoir lieu au plus tard en 1548; il vécut vingt-six ans avec sa femme, dont le décès doit se placer en 1574, ou avant.

châtel, nous avons si grande nécessité de gens propres pour servir fidèlement à l'Église de Dieu, qu'il ne tardera pas un jour qu'il ne soit mis en œuvre. » (*Calv. op.*, XVIII, 440.) D'après les lettres échangées à ce sujet entre Genève et Neuchâtel, Fornelet semble avoir été quelque peu impatient en cette affaire (*Ibid.*, XVIII, 439 suiv. et 453 suiv.). Mais enfin il obtint du gouverneur et des pasteurs de Neuchâtel (29 et 30 mai 1561) des lettres de congé, certifiant qu'on l'avait toujours reconnu « homme de bonne et sainte doctrine et de bonne vie et conservation, avec sa femme et ses enfants. » (Herminjard, *Correspondance des réformateurs. Prospectus et spécimen*, Genève, 1864, p. 32.)

Dès qu'il se fut ainsi mis en règle, Fornelet fut envoyé par l'Église de Genève, en juin 1561, à Châlons-sur-Marne (*Bulletin*, IX, 295; XLVI, 453). La Réforme paraît y avoir été prêchée depuis peu et un noyau d'adhérents réuni par un prédicateur dont nous ne savons pas le nom; des troubles éclatèrent dans la ville. Nous constatons un écho de ces « émotions advenues depuis naguères » dans une délibération du conseil de Châlons du 22 juin 1561, qui veut chercher et ôter « les causes desdites émotions, qui ont été amenées par le moyen des prédicants naguères introduits dans la ville ». Un des principaux adhérents des idées nouvelles, le grénetier Jacques *Langault*, « a dit que icelui qu'on disait être prédicant était un médecin qu'il avait fait venir de la ville de Strasbourg pour penser et médicamenter sa femme ». (Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne* I, p. 34, note, et II, p. 15.)

Les troubles dont nous venons de parler empêchèrent Fornelet de se fixer dès l'abord à Châlons; pendant deux mois et demi il évangélisa avec zèle et grand succès les villages du Perthois, où les Églises surgissaient comme par enchantement. Ayant enfin, dans le courant de l'été, pu entrer à Châlons, il vit le nombre des réformés s'augmenter rapidement et réussit à y organiser une Église importante. Une lettre du 13 septembre 1561, par laquelle Antoine de Saussure, sieur de Dompmartin, rend compte *de visu* à Farel des travaux de Fornelet (*Calv. op.*, XVIII, 713 suiv.; *Bulletin*, XII,

360), et celles de ce dernier lui-même à Calvin et à Farel, du 6 octobre (*Calv. op.*, XIX, 20 suiv. et 23 suiv.; *Bulletin*, XII, 361 suiv., et XIV, 364 suiv.) sont au nombre des documents les plus intéressants de cette époque, montrant les progrès rapides de la Réforme en Champagne[1], signalant les nombreuses demandes de ministres et décrivant en termes touchants le synode provincial tenu à Paris le 16 septembre; ces lettres, auxquelles nous renvoyons ceux qui ont la collection du *Bulletin* (voy. surtout XII, 360 suiv., et XIV, 364 suiv.), mettent en pleine lumière l'intéressante personnalité, l'activité évangélique de notre pasteur, et sont un témoignage vivant du réveil religieux qui secouait alors la France et y rappelait les temps apostoliques.

L'Église une fois fondée et la sécurité rétablie, Fornelet fit venir sa famille, qu'il avait laissée jusqu'en octobre à Neuchâtel (*Calv. op.*, XIX, 52; *Bulletin*, XII, 354). Mais le calme ne devait pas durer longtemps; en décembre, l'évêque, Jérôme Bourgeois, et peu après la majorité catholique du conseil de la ville, s'efforcent d'évincer de ce corps les membres huguenots; ce dont « ceux de l'Église réformée de Châlons » portent plainte auprès du duc de Nevers, gouverneur de la province (Hérelle, I, p. 34). L'évêque n'en continuait pas moins ses menées; c'est ainsi qu'il déverse son humeur, le 23 avril 1562, dans une lettre au capitaine de la ville : « Quant à nos huguenots, pour ce qu'on les craint, l'on les souffre, et n'est-on pas délibéré de les irriter, m'a-t-on dit; et s'ils n'ont assez d'un ministre et prédicant, qu'ils en aient trois et quatre ! Semble avis que l'on les veuille soûler *usque ad gueslam*. Je ne sais si cette voie se trouvera bonne. » (*Ibid.*, I, p. 39.) Enfin, un mois plus tard, le conseil envoie un député à la cour pour solliciter le renvoi « de ceux de la nouvelle religion qui depuis un an en ça viennent faire leur demeurance en ladite ville pour augmenter et fortifier » les hérétiques (*Ibid.*, I, p. 40, note; II, p. 41). Cette invitation ne répondait que trop aux vues de la cour; aussi, en juillet 1562,

1. Voy. entre autres les passages où Fornelet affirme que si l'on avait 1,000 pasteurs à envoyer en France, ils seraient promptement absorbés et que l'Église de Paris seule avait reçu jusqu'à 80 requêtes (*Bull.*, XII, 363).

le ministère de Fornelet à Châlons fut-il brusquement interrompu par un message de Catherine de Médicis, qui ordonnait son expulsion et celle de sa famille (Herminjard, *l. c.*, p. 32; *Calv. op.*, XIX, 491). Une partie de ses ouailles le suivit.

Avec lui, dix-neuf membres de son Église se réfugièrent à Strasbourg (Erichson, *Église française de Strasbourg*, p. 37. — Il dit à tort : en 1561); d'autres les rejoignirent, car le 12 septembre 1562 les réfugiés de Châlons, au nombre de 61, adressent une supplique au magistrat de Strasbourg. On y lit les noms de : « Me Pierre Fournelet, ministre en l'Église dudit Châlons; Loyse Jacquemart, sa femme; Jean, Jonas, Anne et Judic, ses enfants; soit six personnes » (communication de M. le pasteur Dannreuther). C'était sans doute ensuite de ses relations anciennes que Fornelet avait dirigé sur cette ville l'émigration châlonnaise; mais les temps avaient changé, et il ne dut pas s'y sentir bien à l'aise, car précisément à ce moment, en juillet 1562, les réformés de Strasbourg étaient très vivement pris à partie par Marbach et le parti luthérien, qui faisaient à Houbraque, pasteur de l'Église française, et au professeur Zanchi, ancien, un procès en hérésie à l'occasion de leurs opinions calvinistes sur la prédestination et sur la cène (Reuss, *Notes pour servir à l'hist. de l'Église franç. de Strasbourg*, p. 54). Aussi, si, le 24 avril 1563, Strasbourg hébergeait encore seize familles châlonnaises, Fornelet ne s'y trouvait plus (Dannreuther).

Il s'était rendu à Sedan, dont le prince, Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, accueillait à bras ouverts tous les réformés, et où Fornelet fut de suite employé au ministère (1563). Ce n'était pour le moment qu'un provisoire, car l'Église de Châlons, malgré sa dispersion, conservait son droit sur son pasteur. Mais le duc avait si bien apprécié les services de celui-ci qu'il s'efforça de se l'attacher définitivement. Nous lisons en effet dans les actes du synode provincial tenu à la Ferté-sous-Jouarre, la décision suivante, du 28 avril 1564 :

« A ce que M. de Bouillon requiert que Monsr. *Fournellet*, à présent ministre de l'Église de Châlons, et Mr. *Masse*, ministre du

Château-du-Loir en Anjou, étant de présent avec ledit Sr. de Bouillon, lui soient laissés; vu le consentement de celui qui a comparu comme député de l'Église de Châlons : a été avisé que ledit Fournellet lui pourra demeurer jusqu'à ce qu'il soit répété par ladite ville de Châlons, ayant liberté de redresser leur Église sur le lieu ; auxquels de Châlons pourra ledit Sgr. de Bouillon demander ledit Fournellet; et quant à Mr. Masse, la présente assemblée ne peut empêcher que ledit Masse ne retourne, suivant sa promesse, à l'Église où il est obligé, sinon qu'elle consente qu'il demeure audit Sr. de Bouillon. »

L'Église de Châlons, lorsqu'elle put se réorganiser, céda sans doute son pasteur d'une manière définitive au duc de Bouillon, car Fornelet ne quitta plus Sedan [1]; et en 1566 nous trouvons à Châlons le ministre *Ourict* (?), en 1571 Robert *de Renty*, dès 1578 Pierre *Viriot*, et, avec ce dernier, en 1603, Jean *de Beaumont;* celui-ci eut, en 1620, pour successeur Benjamin *Massin*, un petit-fils de Fornelet.

Fornelet s'acquitta fidèlement pendant de longues années de son ministère à Sedan; il y était arrivé en 1563; trente-huit ans plus tard, affaibli par son grand âge, il fut mis honorablement à la retraite, comme le relate le registre du consistoire de Sedan :

« Aujourd'hui, 23 d'août 1601, Messieurs nos magistrats, prenant occasion des faiblesses et débilités qui souvent surprennent M. Fornelet prêchant en chaire, et craignant que l'Église finalement n'en reçoive plus grand intérêt, désirant aussi selon le dû de leur charge donner ordre que l'Église soit servie par personnages valides et puissants, non seulement d'esprit mais aussi de corps, pour apporter l'édification requise tant à ceux du lieu qu'aux autres qui surviennent du dehors, se sont présentés pour faire remontrance au consistoire qu'il est temps d'aviser de donner repos à notre dit sieur et fixer son état; à quoi toute la compagnie prêtant l'oreille et pensant sérieusement, a pris mûrement et religieusement, même en la présence de nos dits sieurs magistrats, résolution de déclarer à notre sieur susnommé que, suivant l'art. 52, feuillet 15, de notre Discipline ecclésiastique, il sera prié de consentir à ce que l'Église se pourvoie d'un autre pasteur à sa place pour faire sa charge et lui

1. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 129, 305, 306, 308.

succéder, lui réservant l'honneur du ministère, conservant les titre et qualité de pasteur, et aussi son entretiennement entier, qui lui sera continué et fourni comme auparavant, en considération de la fidélité et diligence qu'il a montrées depuis cinquante-deux ans au ministère[1], et de l'édification qu'il a apportée et donnée particulièrement à l'Église de Sedan depuis trente-huit ans en ça, avec promesse d'informer l'Église et lui faire agréer et approuver toute cette sainte procédure; et néanmoins liberté sera laissée à notre dit Pierre Fornelet de prêcher quelquefois, mais rarement, quand il se sentira plus fort et robuste; à quoi notre dit sieur a consenti. » (*Bulletin*, XVIII, 89 et s.)

Deux ans plus tard, le 12 juillet 1603, nous voyons le consistoire allouer à Fornelet une gratification de 25 écus, à cause de son grand âge (Henry, *Notes biographiques sur... Sedan*, p. 83). Ce digne pasteur mourait l'année suivante, 1604, âgé d'environ 79 ans. Le testament imprimé plus loin nous renseignera sur sa famille. Cette pièce a été rédigée en 1593, puisque Fornelet y dit avoir exercé le ministère à Sedan « il y a déjà passé trente ans ».

A. Bernus.

Testament et ordōnance de dernière volonté de Pierre Fornelet ministre de la parole de Dieu en l'église chrestienne et réformée de Sedan.

Au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre.

Pierre Fornelet, appellé de Dieu à la vraye foy, doctrine et religion chrestienne et catholique, puis après au saint ministère de l'evāgille, cinquāte ans passés y a, lequel prévoyat et ne sachant le jour ni l'heure de son trespas et après lequel il désire que Dieu soit glorifié en ses enfans qui vivront après lui ainsi que durant sa vie, a tesmoigné et ordōné sa dernière volonté comme s'en suit.

Premièrement, recognoissant les grâces inestimables que Dieu lui a faict par sa bonté de l'avoir retiré des superstitieux abus et dannables erreurs de la papauté où il estoit plongé, mesme lorsqu'il

1. C'est-à-dire dès 1549. Cette indication n'est pas d'accord avec l'*Histoire ecclésiastique*, qui présente Fornelet comme exerçant le ministère à Lyon dès 1546; ni avec son testament (1593), d'après lequel Fornelet a été reçu ministre « il y a 50 ans passés », à Strasbourg, à l'âge de 19 ans, c'est-à-dire en 1543 ou 1544.

aspiroit et tendoit à la prestrise papale l'estimant estre ordonée de Dieu, non pas qu'il ait jamais esté souillé d'aucune marque des ministres de la papauté, sinon qu'il avoit reçeu ce qu'on appelle la première tonsure ou la tonsure cléricale afin de pouvoir posséder ce qu'on appelle bénéfices en la papauté, dont toutesfois il n'a jamais reçeu une maille. Parquoy, estant parvenu à l'aage d'environ dix sept ans, il comença à gousté la doctrine de l'evãgile, et pour se desveloper de toutes difficultés et doutes il s'en alla à Genève et de là à Basle en Suixe, et de Basle à Strasbourg où il se meist à estudier et se rangea en l'église françoise qui estoit au dit Strasbourg où il feit profession de la doctrine et religion chrestienne dōt à l'aage de dix neuf ans fut appellé et receu au sainct ministère de l'évangile au dict Strasbourg où il s'exerça par deux ans. Puis, de là fut envoyé en la ville de Lion sur le Rosne où Dieu l'employa à y dresser l'église, puis se retira à Genève où il ne demoura longuement, car bientost il fut appellé de l'église de Neufchastel en Suixe pour y servir au ministère, ce qu'il a faict par l'espace de douze ans[1] avec maistre Guillaume Farel et maistre Christofle Fabri ministres audict Neufchastel. Puis il fut envoyé à Chaalons en Champaigne et finalement a esté envoyé en la ville de Sedan où il a (par la grâce de Dieu), exercé le sainct ministère il y a déjà passé trente ans.

Par quoy, se voyat cōme sur le bord de sa fosse et prest à partir de ce monde et à quicter allègrement la vie présente pour entrer en possession et jouissance d'une autre meilleure vie quand le bon plaisir du Seigneur sera, à la volonté duquel il se remet entièrement; remettant donc et recomandāt son âme à Dieu son créateur, à ce qu'il lui plaise la recevoir et metre avec les esprits bien-heureux au royaume de son cher fils nostre seigneur rédempteur et seul sauveur Jésus Christ, il laisse son corps à la terre de laquelle il a esté premièrement pris, attendāt la résurrection générale et cōmune, tant des bien heureux éleus en Jésus Christ et fidèles nōmés enfans de Dieu, ordonnés à la vie éternelle, que des malheureux réprouvés et délaissés en leur infidélité, rebeliō et juste dānation, cōbien toutesfois qu'icelle résurrection adviendra à la gloire et perpétuelle joye des éleus et à l'ignominie et éternelle tristesse des réprouvés.

Et quāt au peu des biens de ce monde que Dieu lui a dōné, il en laisse et donne dix escus soleil aux pauvres de l'église chrestienne et refformée de Sedan.

1. En réalité dix ans et quelques mois, de 1551 à 1561.

Et quat au surplus, il entend, veut et ordone qu'il soit parti également à ses enfans vivās. Mais, afin qu'il n'y ait débat ni trouble entre eux et que aucun tort ne soit faict à pas un d'iceux, il a cognu, estimé et jugé nécessaire de faire la déclaration suivāte, laquelle il désire, entend, veut et ordonne avoir son plain et entier effect :

Se considérāt donc veuve et privé de la cōpagnie de Louise Jacquemart[1] sa bonne et fidèle partie que Dieu lui avoit dōné en sainct mariage avec laquelle il avoit vescu environ le temps et espace de vingt et six ans et de laquelle le bon Dieu lui a donné 14 enfants, assavoir six fils et huict filles, dont, outre l'aînée nōmée Anne, laquelle a esté donnée en mariage à maistre Vital Massin ministre de la parole de Dieu, il lui en restoit encore[2] à sa charge sept vivās, c'est assavoir : Jonas, Jean, Malachie, Suzanne, Marie[3], Sara[4] et Judith[5]; et retenant en sa mémoire ce que saint Paul a escrit, c'est assavoir que si quelqu'un n'a soin des siens et principalement de ceux de sa famille il a renié la foy et est pire qu'un infidèle, — se voyant donques et sentant chargé de ceste charge difficile, outre la charge de son ministère, ayant entièrement son recours à Dieu, l'a prié sans cesse, lui demadant grâce et force de s'acquiter de son devoir, à quoy aussi ce bon Dieu (par sa grâce) lui a toujours assisté. Parquoy, se sentant obligé et redevable de les adresser et instruire premièrement en la piété et crainte de Dieu, puis après en quelque moyen honneste et cōvenable, selon qu'il plairait à ce bon Dieu les rendre propres à passer le cours de cette vie, à quoi aussi il s'est employé le mieux qu'il lui a esté possible, dont il est advenu par la providence et conduite du bon Dieu que Suzanne a esté mariée à un jeusne hōme nōmé Jacques Nicquet dit La Loge[6]. Et voyāt Marie, Sara et Judith croistre en aage, à fin de leur donner courage à ce qu'elles s'employassent à choses bonnes et honnestes, il [les] feit venir devāt soy et après les avoir vivement admonestées et exhortées de leur devoir, il leur dit : Mes bonnes et bien

1. Henry (p. 83) appelle la femme de Fornelet Louise *Malvoisine*.

2. C'est-à-dire au moment de la mort de sa femme, vers 1574.

3. *Marie*, née à Strasbourg (vers 1550), morte à Sedan le 8 juin 1622, âgée de 72 ans (Henry, p. 83).

4. *Sara* vit encore à Sedan en 1617 avec sa sœur Marie (*ibid.*).

5. *Judith*, morte à Sedan le 23 novembre 1624, âgée de 55 ans (*ibid.*) ; donc née vers 1569 à Sedan. Ce nom est pourtant mentionné à Strasbourg en 1562. C'était peut-être une première fille de ce nom, morte depuis.

6. *Suzanne* épousa à Sedan, le 17 juin 1582, Jacque *Mique de La Loge*, secrétaire de Monsieur, frère du roi (*ibid.*).

aymées filles Marie, Sara et Judith, considerat que vous êtes grandes et croiscez tous les jours en aage, je désire aussi que croisciez en toutes vertus et sagesse. Et d'autant que vous sçavez que je n'ay pas grand moyen pour vous avācer, n'ayāt en ce monde que ma seule pension[1]; regardez de profiter, et tout ce que vous gagnerez vous demeurera entièrement sans que j'en touche un seul denier. Si vous pouvez vous contenter de mon ordinaire, vous serez nourries à ma table, comme moy, tant que Dieu m'en donnera le moyen, ou bien, s'il lui plait vous donner mieux, vous le prendrez, mais j'entends que désormais, du fruit et profit de vos labeurs vous vous entretiendrez d'habillemets, car je ni puis plus fournir. Espargnez et gardez ce que Dieu (par sa grâce) vous fera gaigner, selon l'industrie et adresse qu'il lui plaira donner à une chacune de vous. A quoi icelles mes dites filles se sont tellement addōnées que Dieu les a bénit, ayans jusqu'à ce jour tellement travaillé de leurs mains que la promesse de Dieu a été accōplie et a mōstré son effet en elles en tant qu'elles m'ont honnoré en m'obéissant.

Parqu'oy j'enten (comme aussi la raison le veut), que ce que Dieu leur a dōné, par sa bénédiction, de leur gaings et espargne en quelque nature et espèce de bien qu'il soit, leur demeure entièrement et ce à une chacune selon son labeur, soit plus soit moins, sans que personne (à l'advenir) les puisse troubler ou leur donner aucune fascherie en la jouissance du fruict de leur labeur, attendu qu'elles n'ont rien entrepris ni fait en ce cas que ce Dieu m'a mis en l'entendement et que je leur ait cōmandé et qui est venu à bonne fin, et ce pendant n'ont laissé de me servir en telle sorte que j'ai eu cōtentement de leur service lequel m'a esté fort agréable, attendu qu'elles ont toujours demouré auprès de moy, faisans (au mieulx qu'elles ont peu), ce que je leur ay cōmandé.

Et quāt [à] ce qui me sera restée de la bénédiction de Dieu après mon trespas, tant des cent et cinquante écus soleil que j'ai donné à rente cōstitutée, cōme il appart par la réception qu'en ont faict les notaires publiques, que de ce qui sera trouvé m'estre deu de ma pension et les meubles qui m'appartiennent — car je n'ay autre nature de biens en ce monde, — je ne doy rien, m'estant toujours gardé de m'endetter; — j'enten dire que ce qui me sera resté après mon trespas soit parti égallement à mes trois filles Marie, Sara et Judith, car je n'ay point d'autres enfans vivās. Je sçay pour certain que Jonas, Jean et Malachie sont morts; quāt à Suzanne qui a été

1. En 1585 Fornelet touchait 400 livres de gages (Henry, *l. c.*, p. 83).

mariée à Jacques Nicquet dict La Loge, elle a eu de moi ce qu'elle devoit avoir et davantage, que mes dictes filles pourroyent redemander, attendu qu'il n'y a nul de ses enfans vivant.

Et quât aux enfans que maistre Vital Massin a eu de ma fille Anne, sa femme défuncte[1], qui seront vivans après mon trépas, s'ils y doivent participer, j'enten et requier que cela se face selon le droict et les ordonnances divines et humaines. J'enten qu'en premier lieu et devât toutes choses, ils rapporteront ce que leur mère a eu pris et emporté, ou bien que mes dictes filles Marie, Sara et Judith prennent une chacune autant. Or est il que la dite Anne qui a vécu environ 26 ans avec ledit Monsieur Massin, en ce qu'elle a eu n'a pas emporté moins de cent écus soleil.

Premièrement elle a été bien et honnestement habillée et enjoyellée d'habillemēs à rechange et j'ai payé tous les frais et despens de leurs nopces, sans qu'il ait cousté un seul denier audit mōsieur Massin. Je leur ai baillé de tous meubles pour les mettre en mesnage. Ma dicte fille a fait quatre de ses couches chez moy à mes frais et despens, dont à la première de ses dictes couches j'ay fourni entièrement à la despence du dud[t] M[r] Massin, de sa femme, enfant et servète et autres, cela toutes les fois et tout le temps qu'ils ont esté en ceste vile. Ils m'ont esté en grande charge; je leur ay donné argent, bled, vin, bois, meubles pour les accomoder et beaucoup d'autres choses. Quand doc j'estime toutes ces choses à cent écus, c'est au moins qu'on les puisse estimer. Et par ainsi, quand les enfans du dict monsieur Massin qui survivront après moy deman-

1. Vital *Toraullon*, dit *Massin*, était en 1571 et 1572 ministre à Vouzy (Voy. *Bulletin*, XXXIX, p. 133, où il est appelé Vital Torillon, et p. 305, où il est appelé Massin). La Saint-Barthélemy dissipa son Église et lui-même paraît s'être réfugié à Genève. Le 1[er] novembre 1578 Théodore de Bèze l'envoya à l'Église de Vitry, en attendant que son Église (sans doute celle de Vouzy) le réclamât (Voy. Hérelle, I, p. 117). Le testament nous montre qu'en 1593 il était veuf de sa première femme, Anne Fornelet, avec laquelle il avait vécu pendant vingt-six ans; le mariage a donc eu lieu en 1567 au plus tard.

M. Henry (*Notes biogr.*, p. 92) signale trois enfants issus de ce mariage : *Timothée*, baptisé à Sedan le 18 novembre 1572; *Abel*, baptisé à Sedan le 13 novembre 1580; *Sara*, baptisée à Sedan le 3 novembre 1585, ayant pour marraine sa tante, Sara Fornelet. D'après une communication de M. Dannreuther il faut y ajouter *Benjamin Massin* (Voy. sur le ministère de ce dernier, *Bulletin*, XXXIX, p. 310-312, 317 et 318).

Une note de M. Henry nous informe qu'il résulte d'un contrat signé à Sedan le 30 août 1593 que Vital Toraullon, dit Massin, ministre de la parole de Dieu, demeurant à Sedan, épousa en secondes noces Jeanne *Cornet*, veuve Aubry la Joye; Fornelet signait au contrat.

deront partage avec mesdictes filles lesquelles m'ont servi longuement en ma grande nécessité, tant en mes maladies qu'en mon extresme vieillesse, qu'elles lèvent et prennent autant qu'a eu leur sœur Anne avant aucun partage, et que ce qui sera de surplus soit parti égallement et sans fraude. C'est entiè[re]mēt mon intētion désir et vouloir, tesmoin mon seing manuel ici mis (*il ne l'a pas mis*).

Le 7 février 1604 Me Pierre Fornelet ministre de la parole de Dieu en l'Église de Sedan, estant en son lit malade[1], sain toutefois d'esprit et d'entendement, a baillé au notaire Stasquin le testament ci-dessus qu'il a dit avoir escrit de sa main (*c'est bien écrit de sa main*), il a déclaré que les 150 écus qu'il a dit avoir en rente lui ont été remboursés.

L'acte est signé par Philippe des Merliers procureur de Monseigneur et Antoine Drelincourt, procureur au bailliage de Sedan, père du célèbre ministre Ch. Drelincourt, Stasquin et Ducloux.

UNE PLAQUETTE INÉDITE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

(1621-1630)

C'est notre vénérable ami, M. A.-L. Herminjard[2] qui devait présenter à nos lecteurs ces pages qu'ils n'oublieront pas quand ils les auront lues. Elles sont au nombre des plus belles, des plus fortes qui soient jamais sorties d'une plume huguenote. Ecrites sous forme de lettre, ou de remontrances à Louis XIII, elles renferment, sur les événements tragiques d'où naquit l'édit de Nantes, des détails et des allusions que ne pouvait donner qu'un témoin oculaire, un familier de la cour. Mais ce n'est pas pour le plaisir d'évoquer d'anciens souvenirs qu'il avait pris la plume. Il a voulu jeter un cri d'alarme et le justifier, en rappelant des faits dont il avait été témoin.

1. Il mourut dans le courant de l'année.

2. Le t. IX de sa *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* (1543-1544), 1 vol. de 528 p. in-8°, vient de sortir de presse. — Paris, Fischbacher, 1897.

Pourquoi ce cri, cet appel adressé au roi lui-même, et dont la médiocrité de Louis XIII était, du reste, incapable d'apprécier la haute portée? C'est que l'auteur voyait clairement le résultat lointain des campagnes entreprises par le docile instrument de Richelieu, sous prétexte d'abattre la puissance politique des Huguenots. Il avait compris que lorsqu'on les aurait dépouillés des garanties matérielles de l'édit de Nantes, on ne tarderait pas à entreprendre la suppression de l'édit lui-même. Il avait, hélas! raison, et il sut trouver des accents prophétiques pour flageller, au nom de la justice éternelle, les rois parjures.

M. Herminjard s'était dit qu'une prose d'une éloquence aussi haute, aussi littéraire [1], ne pouvait guère, à cette époque (1621-1630), sortir que de la plume enflammée de d'Aubigné. Il ne se trompait point. En 1873, MM. Réaume et Caussade avaient découvert, dans la collection Tronchin, et publié [2] la minute manuscrite de cette lettre. Mais ils ignoraient et nous ignorions tous que cette minute avait été développée, retouchée, imprimée [3] et mise peut-être sous les yeux du fils de Henri IV : admirable témoignage de la clairvoyance et de la fidélité d'un des plus grands serviteurs de ce dernier roi; il savait le prix et pressentait la ruine de la tolérance pourtant bien étroite arrachée en 1598 au Béarnais par ceux qui l'avaient conduit au trône [4].

N. W.

Lettre au Roi par trois Gentilshommes vieillis au seruice du Roi Henri le Grand.

SIRE,

Ceste lettre qui voudroit et deuroit estre leuë de vostre Maiesté seulement, le sera plustost de tous autres que d'elle selon le soin de

1. Il n'y a pas, dans toute la littérature française de ces années, une page qu'on puisse comparer à celles-ci.

2. Chez Lemerre, t. Ier des *Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné*, p. 501 et ss.

3. En une plaquette sans titre autre que celui de la première page, de 19 pages pet. in-8°, s. l. n. d.

4. Selon notre coutume, nous n'avons ajouté à l'original que quelques accents et signes de ponctuation. Quant au fond, il aurait fallu multiplier

vos seruiteurs geoliers et de vostre insensible prison. Misérables les Rois à qui on défend la libre lecture de ce qui leur appartient, ils viuent sous la tyrannique puissance d'autrui, n'entendans que par l'oreille de leurs maistres, et ne voyans que par leurs yeux mercenaires, priués de tous exemples du passé, n'ayans point de part aux mérites de leurs ayeuls, de l'Estat de leurs voisins et des conditions de leurs subiets, ils ignorent ce qu'ilz ont à craindre ou à espérer et ne sçauent pas leurs debtes passiues iusques à ce qu'il les faille payer. En vn mot : Les princes reserrés en leur cognoissance le sont en leur domination.

Les mains, qui osent vous escrire, sont celles de qui Dieu s'est serui à défendre la vie qui vous a donné la vostre ; Ils ont exposé les leurs aux pieds du Grand Henri, Nom, qui vous doit toucher de près. Mais vos infidelles nourriciers ont banni toutes ces fidélités esprouuées, et ont doné telle teinture à vostre ame, que au prix de l'amitié, de l'honneur et de la bonne grâce bien acquise, dont chasque fidelle et valeureux s'estoit attaché aupres du père, autant telles gens se trouuent diffamés et abhorrés du fils. Ce qui se iustifie par tout ce qui fuit et approche vostre Maiesté. Les fascinateurs de vostre entendemet et de vostre courage, ne iettent pas seulement leur inique sort sur les personnes, mais sur les villes aussi, si bien que les villes de vostre royaume qui auoyent serui d'asyle au Roy vostre père, oseroy-ie dire, qui lui auoyent donné en ses extrêmes necessités le couuert, et la vie et le vestement à ceux qui suiuoyent au trauers des orages les vertus de ce grand Roy : que ces villes ayent esté choisies par la France pour estre pillées, démantelées, deshonorées et affamées, ou ayent au frōt les marques, par lesquelles Louys le iuste change en vilaines bourgades ses plus honorables cités : ou si quelcune a eschappé ce miserable sort, que ç'ait esté en se defendant et rompant les testes de leurs ingrats. Tout cela sera vérifié en prononçant les noms de la Rochelle, S. Iean d'Angelis, maintenant le bourg S. Louys, Bergerat, Saincte Foy, Nérac, Nauarrins et Montauban.

Nous sommes creatz et soldats du Grand Henri, qui a eu soin de la vie de ceux qui l'avoyet proscrit, de la liberté de ceux qui l'auoyēt emprisonné, et qui a rendu le Louure à ceux qui l'auoyent banni de France, partant ses imitateurs aussi bien que ses disciples, proscrits et bannis que nous sommes sous le nom de V. M. et pourtant con-

les notes ; nous avons pensé que le lecteur pourrait, en parcourant les histoires de Louis XIII, comprendre les allusions, du reste très transparentes, de l'écrivain.

trains de parler de loin n'estans point valets à l'œil, nous seruos de ioin le Prince qui nous deschasse, et n'ayans que nos consciences pour thrésorières de nos loyers, nous auons cest auantage, que si nos assignations se trouuent fausses en la terre, elle nous font des contents au ciel.

Donc pour tesmoignage que nous sommes duits de nostre nature à la conseruation de nos rois, plus on nous chasse loin, et plus fort nous escrions par dessus les barrières de vostre artificielle prison; nous annonçons trois dangers, qui menacent la persōne Royale, la Royauté et l'Estat, à la charge, que si cest aduis ne peut par vos oreilles paruenir à l'vtilité désirée, qu'il soit à l'acquit de nos fidélités.

Sire, Il souuient à quelqu'vn de nous, qu'en vostre enfance tendre nous discourions en vostre garde-robbe et présence de V. M. sur l'assassinat de Henri le Grand, elle s'escria à l'ouyr de tel contes, Hé! quoy? me feroit-on aussi bien mourir? I'aime bien mieux n'estre point Roi, et qu'on face Roi mon frère au lieu de moi : Le Iésuite Cotton, vers lequel V. M. s'estoit tourné en pleurant lui respondit : Non, Sire, on ne vous tuera pas, car vous serez bon enfant de l'Eglise, et lui obéirez entierement. Montigni nous dit en l'oreille, Il me souuient, quand on me mena au College, que mon père ayant dit, qu'on ne m'espargnast pas les verges; le Principal respondit, auec vne mine magistrale comme celle de Cotton, Non, il ne sera point fouëtté, car il sera bien obéissant : et là dessus ie souspirois, ne pouuant espérer telle obéissance au Collège, qui me peust garantir du fouët. Sire, Il vous est impossible d'obéir à de tels maistres que vous n'en irritiez quelqu'vn, car difficilement pourrez-vous fournir à la soif qui embrase ces âmes infernales, qui par terreurs, et non sans souspçon et bruit de philtres et de miroirs vous font trembler au milieu de vos prospérités, consommēt vostre vie en amertume, et tellement la tiennent en leurs mains, que vous la deuez tenir pour perdue quand leurs affaires en demanderont la fin. Ce sera lors que les infâmes que vous auez pris en la boué pour les esleuer si haut, auront perdu l'estourdissement de leur mutation, et rasseurés auront estimé que le dernier degré se peut franchir. Ces fauconniers sont de la nature de leurs oiseaux, qui en la matinée de leur ieunesse ont deschargé leur cerueau sur le tiroir, sur le midi ils voudroyent bien se gorger du gibier de vostre royaume, duquel vous leur faites plus que le deuoir. Ils sont pantois, et en crèueront, si quelque autre fauconnier ne leur fend la gueule comme à Conchine leur prédecesseur.

Ils n'oublient pas, pour se rendre recommādables à V. M., de

feindre en paroles et en gestes de grandes passions pour son seruice, comme aussi s'appellent-ils zélateurs de l'Estat. Or l'affection de l'Estat ne peut pas estre en ceux qui en sont nourris, esleués et triomphans, mais biē en ceux que l'Estat persécute, et contrains de s'eslongner[1] n'abandonnent pas la fidélité. Ils disent vrai, quand ils protestent de désirer le bien de l'Estat. Ouy, ils en bruslent, le couuent, le possèdent, et le mangent, qui est biē plus que de le désirer. Ils ont esté instruits en patience par la poureté en laquelle ils ont pleu à V. M. Lors que les trois frères n'auoyent qu'vn cheual, de ceste extrême et honteuse disette, vous les auez, non pas esleués, mais rauis dans la hauteur de vostre ciel, d'où ils ne respirent plus riē de bas, et mesprisans toute la terre de si haut, ce qui leur fut vn monde, ne leur est plus qu'vn poinct. Vous ne leur auez pas donné le loisir de s'asseoir, si bien que esleués et accoustumés à l'augmentation sans mesure (comme sans mérite), ils ne peuuent plus viure sans monter, et n'y a autre place que la vostre où ils puissent mettre leur coussinet en s'auāçant. Qui pourroit espérer de la modestie en ceux qui se sont veus Mareschauls de France, Ducs et Connestable, et puis ont commencé à contrefaire les soldats? Que diroit auiourd'hui le Connestable Anne de Monmorenci, qui auoit passé par tous les degrés de milice, depuis le lanspeçade iusques au général? Il diroit, que ceux qui ont esprouué auec peine et périls le surhaussement de tels eschellons, sçauent appréhender et respecter le suprême degré. Leurs angoisses les enseignent à respecter comme il faut ce haut eschellon, et ayans eu loisir de gouster l'honneur acquis par eux, n'aspirent point à desloger leurs maistres tant pour l'iniustice que pour l'impossibilité. Mais qui apprendra à ces champignos, qui sans peine ont passé tant de degrés, qu'il y ait peine ou péril aux derniers? Ils sont gens sans lecture aussi biē que sans armes, et ainsi vuides de leur propre expérience, ils ne peuuent estre sages de celle d'autrui. On nous dit toutesfois, qu'ils se font lire l'histoire de France, et que leur lecteur a esté arresté et commandé de redoubler, où ils ont trouué des Connestables qui sont deuenus rois. Et puis, ils ont quelques hommes d'Estat altérés, qui aspirent à la médiocrité par la Souueraineté de leurs maistres, et ne sont pas à leur faire iuger comment leurs branches trop estēdues ont besoin d'vn ferme appui. Que les appuis de France estoyent foibles comme de subiets, et infidelles comme de riuaux. Ils ont donc cherché leurs fulcres au dehors, ils

1. Il y a, dans le texte, *l'*eslongner, ce qui est évidemment une faute d'impression.

ont consulté sur vostre santé, et ne la trouuant pas assez ferme, ils souspçonnēt le vif et hardi esprit de M . et quoi qu'ils tiennent toute la fleur des villes de France, c'est vn appui d'espines, n'osans mesme demander à ceux qui les gardent, vn serment contre le roi désigné.

Il leur faut donc quelque puissance externe, à laquelle les Capitaines subalternes portent réuérence, et vers qui vaillent les sermens, qui enuers telles gens durent autant que l'espérance. Pour toutes ces choses, le partage du Royaume est fait, qui sera sans doute celui de l'asne auec le lion.

Dieu vous garde, Sire, de ces bons seruiteurs de Roi, qui sont muguets du royaume, et seruent la Royauté comme les galans font leurs maistresses par espoir de monter dessus. Cela vous semble estrange, mais c'est chose plus insolente, monter de fauconnier au Connestable que du Connestable au Roi. Si vous ne vous en souciez pas, pourueu qu'ils attendent vostre mort naturelle, garde les premiers périls que vos Princes rauisés et resueillés leur ferōt voir : contre des riuaux sans merci ils seront contraints de se sauuer sur le haut de l'audace, et lors se résoudront à posséder le royaume sans l'attente aduenir.

Voilà le premier danger que court V. M. L'autre est en ce qu'elle, comme si on la iettoit à la teste d'vn ennemi armé, met au désespoir la partie de vostre royaume qui a vaincu l'autre et l'a conseruée après l'auoir vaincue. Mais vous ne pouuez sçauoir cela, si vous ne présentez requeste au Concierges [*sic*] de vostre âme à ce qu'il vous eslargisse par le carreau, et qu'il vous permette le pourmenoir dās les belles allées des histoires, ausquelles, outre la volupté, et les fleurs, vous pouuez cueillir toutes sortes de fruicts à deux mains.

Là, Sire, vous verriez que iamais l'Espagne n'a esté sans prétension sur vostre Royaume. Combien de factions elle a nourri au dedans pour l'affoiblir. Que vostre Conseil n'a iamais esté sans pensionnaire de l'or estranger. Que tous les Princes et autres, qui se sont esleués trop haut ont passé les bornes du Royaume pour y chercher l'appui. Quelle secte a fauorisé ce que l'on appelle en vn mot *Le grand dessein*. Par quel artifice la France a esté bandée contre la France ; de quels liens sont attachés les Iésuites à la grandeur d'Espagne, le serment qu'ils ont fait, qu'il n'y ait qu'vn chef en l'Eglise, et qu'un Empereur des Chrestiens, à quoi il a tenu que ce grand dessein n'ait réussi aux despens de Henri III, le plus bigot Prince qui ait régné depuis 300. ans, et le plus obéissant à l'Eglise selon leur gergon. Vous verriez aussi les diaboliques menées de la secte pestifère : et souffrez que nous l'appellions ainsi, ou

que vostre Cour de Parlement face amende honnorable de lui auoir donné ce nom par ses Arrests graués sur la Pyramide, Pyramide, qui auec l'honneur de la France fut mis à bas, quand Henri le Grand se laissa vaincre à l'inutile peur du coup de cousteau. Vous verriez, Sire, dans ces liures que vos maistres vous défendent, qui a sauué la personne des Roys, l'Estat et la Royauté. Vous verriez, comme ceux qui n'y auoyent point de part, en portoyent le fardeau. Quand ils vindrent à Tours sans paix, sans asseurance publique, et pour arrester la consternation des Royaux, ils marièrent leurs mains et leurs espées auec les mains et les espées qui n'estoyent pas encores lauées ou essuyées de leur sang.

Ce fut ceste iournée, qui apprit à Monsieur du Mayne, chef pour lors de vos ennemis, à dire, que les Huguenots auoyent fait mentir l'espérance de la Ligue. Et depuis le Roi (le iour que la Reine fut appellée à l'administration et désignée pour Régente après sa mort) tint ce propos, où nous estions plus de 200 auditeurs : Madame la Régente à venir, fçachez de Monsieur du Mayne qui sont vos vrais amis et sans soupsçon. Le Duc ayant prononcé que c'estoyēt les Huguenots, la Reine en prit de l'estonement, elle est par la grâce de Dieu pleine de vie pour auouër ceste vérité. Ces choses paroissent dās le iardin de la Frāce, mais en vous pourmenant vn petit plus loin, vous verriez aux bordures, que vaut le désespoir des peuples sans courage, désespoir, auquel vous poussez les meilleurs et plus vaillans. Vous verriez les Républiques vos voisines, desquelles les Souuerains, ne se pouuans supporter eux mesmes, ont esmeu la vertu et causé la liberté. Les Suisses, les Grisons, tant de villes Impériales d'Allemagne vous feront voir le tableau de cest arbalestier, auquel le Prince ordonna d'emporter d'vn trait vne pomme sur le front de son enfant. Vous verriez à quoi seruit la seconde flesche du iuste tireur et iuste vengeur. Mais la Flandre qui est fertile de tableaux, vous en présenteroit bien d'autres, au bout desquels il faudroit escrire, que la patience blessée se conuertit en fureur. Car après les tyrannies d'Espagne ils ont secoué de leurs pensées premièrement et puis de dessus leur teste le nom et diadème Royal. Vous verriez par quelle iustice ils sont paruenus à l'heureuse condition de leur Estat : et comment ce grād Monarque, duquel si souuent en vostre Conseil on fait sonner la grandeur à la diminution de vos droits, n'ayant peu souffrir ces peuples simples pour subiets et seruiteurs, a esté contraint par leur vertu resueillée à force de coups, de les aduouer pour Souuerains. Certes la veuë de tels parterres vous y feroit cueillir des pensées

et des soucis que vos bouquetiers n'ont garde de vous présenter.

Mais estant de retour chez vous, vous trouueriez d'vne bande 10 guerres subsequutiues pour le fait de la Religion, et autant de paix ; les ruses par lesquelles les paix et les infidélités ont diminué les réformés en la paix, estoyent réparées par la saison du fer, quoi que des 10 guerres les 8 ayent esté commencées à leur desceu, vous notteriez en toutes ces guerres, que le droit des gens y estant obserué par force, le Prince a fait ses esgaux ceux qui eussent bien voulu n'estre que ses trèshumbles seruiteurs.

Mais pource qu'on dit maintenant à V. M. que les Huguenots ne sont plus considérables, ayant perdu 100 places d'vn plein saut, et auant qu'ils ayent peu apprendre à mettre la main au deuant de vos armes. Vous verriez, Sire, les massacres qui ont engendré ces guerres, et entre tous celui de S. Barthélemi qui n'est pas encor esteint : comment 30000 hommes et parmi ceux là les plus vaillans estans massacrés n'auoyent laissé en France portes fermées aux exécuteurs que celles de la Rochelle et de Sancerre. Les Princes et Seigneurs réformés, et qui auoyent abiuré leur religion ayans sauué leurs vies par exécrables sermens, faisoyent les vaillans et arboroyent les faueurs de leurs maistresses aux trenchées des villes assiegées. Les misérables qui restèrent, prirent loi de la nécessité, il ne leur demeura chef qui eust 100 escus de rente que Langoirant et Reniez, qui en auoyent 500 ; les Merles, les Fournis, Baccons, Geoffres Campaix et Pugeots prindrent la place de leurs grāds et auāt que leurs Princes fussent eschappés de la Cour, auoyent acquis 120 places de guerre à leur parti, que depuis ils ont multipliées à 248. Et encor pour ce qui est des chefs, il est bon que vous sçachiez commēt le Fresnecanaie ayant renoncé sa foy pour estre ambassadeur de Venise, dit un iour à Henri le Grand, qu'il auoit mieux descouuert les affaires des Huguenots et l'auarice de leurs grands que nul autre : que si on lui vouloit confier autant d'or qu'il auoit de bien, il se condamnoit à le perdre, si dans vn an il n'auoit suborné tous les grands de ce parti : et n'y ayant plus que la racaille, cela seroit desfait en peu de temps. Le Roi respondit, Vous n'y entendez rien, Monsieur le Président, Dieu nous garde d'en venir là, Ie leur enuoyerois des grāds s'ils n'en auoyent plus. I'aduoue bien que la trame de ce temps a esté filée de plus longue main et auec vne ruse plus lente que celle du temps passé. On les a diuisés, partagé leurs esprits et leurs interests, vous leur ferez perdre encores plusieurs villes, mais il leur en reste plus de la moitié. Leur vertu renflammée et le fusil de la France prest est suffisant pour allumer le tout.

Sire, les Rochelois auoyent obligé vostre Couronne, quand les Anglois par leur rigueur les contraignirent à se sauuer dans leur liberté, de laquelle ils firent présent aux Rois vos prédecesseurs. C'est encor vn exemple des leçons qu'apprenent les peuples par leurs extrêmités, et que la nécessité mère des arts, arrache des cœurs des plus simples l'amour de leurs Princes quoi que violente, et sur toute nécessité, celle de la Religion instruit au mespris de la mort. A quoi i'appliquerai la stance qui suit, prise d'vn autheur de ce temps :

Trop hazarde le Roi, qui des vaillans espreuue
L'extrême désespoir : qui ses peuples abbreuue
De vinaigre, et les paist d'alluine et de fiel,
Qui fait conseil de Moine, et d'ennemis sa force,
Mais il risque de tout, quand les âmes il force
A renier son throsne ou le throsne du ciel.

Donnez-nous congé, Sire, de dire encor pour le bien de V. M. comment vostre nouueau cõseil vous fait iouër le personnage de Roboam, met Israel aux escourgées, et de là au fer et à la rebellion.

Les anciens conseillers du royaume trauailloyent à vnir les peuples, ceux-ci pensent auoir fait vn beau coup, quand ils les ont diuisés et mis en morceaux. Tel de vos voisins qui ne peut déuorer la France d'vn coup, la voyant détaillée, a desiā les yeux sur un lopin pour l'engloutir. C'est vn mot des dangers de dehors ; en voici pour ceux de dedans, c'est que tant de gẽs que vous chassez du règne, le seront de l'amour du Roi, et n'ayans plus le royaume pour père, mais pour belle-mère la royauté, vous les enuoyez penser leurs playes au foyer de la liberté.

Le troisiesme péril est du Ciel. Sire, Ie souhaittois n'aguères que vous fussiez eslargi sur le carreau, mais il faudroit estre déliuré à pur et à plein, et auant entrer dans le Sanctuaire de Dieu pour voir ses secrets, ses iugements, et sa face sans desguisement. Vos hypocrites le vous despeignent trafiquant auec les hommes et se payant des choses qui l'offensent au lieu de le payer. Tous les fattrats des fausses deuotions, de grains benits, de pardõs par les mains du Pape, de voyages, de vœus et surtout celui du sang des vostres, sont autant d'Idoles et de crimes en la face du Dieu viuant. Sire, Dieu hait le sang, et celui qui s'espand par vostre royaume vous sera goutte à goutte demandé en deux façons, premièrement en ce

monde, car *Dieu s'enquiert du sang du iuste*, et encor, *Il iuge dès ici les bons et les meschans*, et puis il parfait son iugement au grand iour d'horreur et de tremblement.

Nous serions marris d'alléguer à V. M. des discours de vanité parmi les vérités, mais nous ne mentons point, quand en alléguant la voix du peuple nous ne sommes point garents de ce qui est le plus secret. C'est vn bruit de vostre royaume que les Iésuites ne pouuant pas confiner V. M. en la chambre des meditatiōs pource que trop de gens à leur gré veulent voir la face de leur Roi, ils ont trouué vne inuention de vous monstrer tous les iours à l'heure de l'oratoire dās vn miroir vn tableau de reflection où paroist Henri le Grand dans le feu du Purgatoire grièfuement tourmenté.

Quelques vns de vos seruiteurs cognoissent quand vous sortez d'vn tel spectacle à la pasleur de vostre visage et au trouble de vos yeux. On adiouste que vostre piété demande par quels moyens on peut soulager le père en ses tourmens, et on vous instruit que c'est en destruisant le reste des Huguenots.

Sire, Le Feu de Purgatoire est feint et fabuleux, mais le feu éternel des Enfers ne l'est pas, il est allumé de sang pour les rois, et ceux qui vous conseillent d'esteindre le feu auec du sang, vous mettent de l'huile en main pour ietter dessus. Dieu vous face la grâce de voir et d'appréhender en la parole de Dieu, et non pas en vn miroir de basteleurs, ce redoutable feu préparé aux perfides et aux meurtriers inhumains : que vous entriez en vne crainte filiale, et non pas en la peur seruile qui accompagna Louys XI iusques à la mort. Ie tire le rideau au deuant d'vn tableau plus véritable que celui de vostre miroir, pour vous laisser aller voir en suiuāt vostre galerie vne grande file de portraits où vous pourrez voir que sont deuenus les persécuteurs de l'Eglise de Dieu.

L'ancienne primitiue ne vous lairra qu'vn petit coin pour les dernières histoires qui vous touchent de plus près. Guères ne dura Henri d'Angleterre quand de Protecteur il se fit persécuteur. De mesme roolle le grand Roi François I auquel Dieu auoit conféré beaucoup de grâces pour les redemander : Il mourut au préparatif d'vne grande persécution. Henri son fils fut tué par les yeux qu'il préparoit à voir les embrasemens. Antoine de Nauarre qui auoit presté l'espaule au support des fidelles, fut tué par elle si tost qu'il l'eut soustraite à vn tant honorable fardeau. François II, pour auoir presté l'oreille aux sanglans conseils, et l'auoir fermée aux gémissemens des affligés, fut tiré par l'oreille pour respondre deuant Dieu, et trouuer l'effect de ceste sentence,

Quand Dieu frappe l'oreille, et l'oreille n'est preste
D'aller frapper au cœur, il nous frappe la teste.

Trois pareils accidents aux mesmes trois parties ont encor desployé les vengeāces de Dieu enuers plusieurs grands, cōme vous verrez dans la galerie de vostre histoire quand il vous plaira. De ceux là on a dit que Dieu

Rendit, exerça, fit droit, vengeance et merueille
Creuant, poussant, perçant l'œil, l'espaule et l'oreille
A ses persécuteurs, etc.

Mais ie ne veux entretenir le Roi que d'exēples royaux. Philippe chef de l'Inquisition ne cacha point les poux qui le mangèrent, et comme il dit à son fils, *Mirays esto Re nel cuerpo dun Re*, Il nous dit aussi, *Mirays esto reyes.* Son fils suiuant son train est le V I I. des Souuerains qu'a emporté l'an 1621.

Antoine Roi de Nauarre vostre ayeul me fait souuenir de vostre bisayeul *Don Ioan*, qui commençant les feux dans son pays fut ruslé par les estouppes et l'eau de vie, desquelles il cuidoit soulager ses douleurs. Charles IX qui espādit tant de sang, veid reiaillir le siē par tous les pores de son corps. Nous l'auons veu en cest estat, l'ire de Dieu flamboyante sur son visage, et lui maugréant cōtre ceux qui l'auoyēt nourri au sang. Sire cet exemple vous touche, pource que ceux qui vous ont esleué, ont fait profession de prendre l'image de ce Prince en vostre éducation. M. frère de ce Roi trouua le sang d'Anuers à Chasteau-Tierri, et semblable en péchés et malheurs se veid pareille mort. Vous ne pouuez passer plus auant que vous ne iettiez les yeux sur les exécuteurs de la S. Barthélemi, car le tableau de Bloix doit auoir sa place au dessous de celui de Paris; et si vous ne voulez voir que des exemples de souuerains, ne reiettez pas ceux là, car ils auoyent trop de part en la Souueraineté. L'autre Roi suiuant que ceux-ci condamnoyent à la couronne de cheueux, cōseiller et solliciteur de massacre, et qui auoit encor sur sa teste le sang royal du Prince qu'il fit mourir prisonnier à Iarnac : vn vilain moine mit le sien au vent au mesme mois, au mesme lieu, en la chambre, et en l'endroit de la chambre où il auoit fait toucher à la main pour la S. Barthelemi.

Ie coupe là, et vous déliure de cent histoires de moindre estoffe, mais de pareil iugement, la funeste mort de vostre dernier et excellent prédecesseur ne vous apprend pas seulement à quoi tiennent les vies des rois, mais encor comment Dieu sçait vendanger les

esprits de ceux qui l'abandonnent, et prend ses vengeances dans les mesmes iniques moyens, dans lesquels ils cerchent vne fausse asseurāce contre la main puissante de l'Eternel. Nous prenions quelque fois la hardiesse de remonstrer à ce grand Prince, qu'il commettoit son âme et sa vie entre les mains des Loyolites propres à meurtrir tous les deux. Et lui, deux mois auant sa mort, nous tesmoigna qu'il faisoit dépositaire de sa vie les mains que seules il appréhendoit pour sa mort, espérant en vain attendrir le cœur de ses bourreaux.

Or vueille le Dieu puissant conseruateur des rois, vous garentir des trois périls alléguez, desquels l'un vous enuironne, le second est sous vos pieds, et le troisiesme vous pēd sur le sommet. Tous les trois vous menacent des pertes tēporelles, mais il y a vn mal au dedās, qui couche[1] des peines éternelles, et du doigt de Dieu immédiatement. C'est, Sire, vostre âme blessée, non du cousteau que les hypocrites et caffarts ont en la māche, et duquel ils ont fait les coups qu'ils appellent *coups du ciel;* mais du rasoir enuenimé, de leurs langues tranchantes, et des poisons ensuccrés, et mesme des philtres artificiels, par lesquels ils ont imbu vostre esprit de la haine des choses bonnes, et de l'amour des horreurs, de la crainte des choses feintes, et du mespris de la vérité.

Ils ont couuert du nom de prudence vne impudente desloyauté, ils vous ont appris à briser vne paix faite de si bonne main, appuyée de tant de sermens, conseruée tant d'années heureusement, et ont voulu vous la faire mettre en pièces, aux despens mesme de ceux qui auoyent abandonné leur foi pour vous complaire, et mis en vos mains en se pariurant ce qu'on auoit mis aux leurs pour ostage de la publique tranquillité; et comme si la foi politique n'estoit point de la Iustice, en rendant vostre nom pariure par effect. On vous proclame Louys le Iuste, en titre vain qui n'est prononcé à bon escient que par les flatteurs. Titre non seulement d'orgueil, mais de perdition : car Iésus Christ n'estant point venu pour les iustes, ils vous font par profession renoncer à son salut, et dire qu'il n'est point venu pour vous.

Voilà, Sire, en quels termes nous perdons en l'air nos vains souspirs, et nos libres voix. Nous auons trop de confience en Dieu pour n'espérer plus de iustice du ciel : elle en descendra et se seruira de nos mains qu'elle emplira de vertus : Dieu nous fera la grâce de percer la troupe infidelle, qui se ventent d'estre vos gardes, et sont geolliers de V. M. Nous espérons donc quelque iour rem-

1. *Sic*, pour *touche ?*

placer de viue voix ce que l'on vous desrobe auec nos escrits, verser nos larmes à vos pieds, comme nous auons prodigué nostre sang aux pieds de Henri le Grand.

Cest le glorieux nom redoutable et en frayeur autrefois aux ennemis et qui encore doit estre en réuérance et en honneur aux enfans, par lequel nous vous réueillons et coniurons de vouloir, ainsi que du Royaume, hériter des vertus et des obligations : ne destruire point par vos armes, les armes et les mains qui ont si bien gardé la teste à courōner, et si propres à défendre vostre chef couronné, n'abatre point les villes à la fortification desquelles on a veu suer le front duquel vous tirez la vie et l'honneur, ne briser point les vnions que le père a faites et maintenues, n'asseurer point vostre vie sur les moyens qui l'ont fait mourir; espouser vne crainte filiale, et répudier les seruiles terreurs. N'ayez point en exécration la Religion où l'excellente Ieanne d'Albret vostre ayeule a nourri, esleué et instruit son fils vostre père, pour laquelle il a tant souffert et combatu tant de fois, et à laquelle il est retourné quand les orages luy ont permis; ne souffrez de voir criminaliser ses vertus bénites du ciel en la plus belle et principale saison de sa vie. Ce seroit faire d'vn grand capitaine vn tiran, que de remettre en doute la iustice de ces sanglantes victoires, et pour fin, recognoissez qu'en toutes ses batailles, on n'y a point arborez d'Idoles : Le Dieu du ciel par vn seul Christ y a esté seul inuoqué, et après les prières Françoises, on y a combatu en bon François.

LA
LIBERTÉ RELIGIEUSE, SES ENNEMIS ET SES DÉFENSEURS
En 1765 et 1789
D'APRÈS TROIS LETTRES INÉDITES DE RABAUT DE SAINT-ÉTIENNE

Un petit dossier de lettres autographes et encore inédites du grand patriote protestant auquel, après Dieu, nous devons la liberté religieuse telle qu'elle existe en France, a été récemment déposé à la Bibliothèque de notre Société. Nous en extrayons trois qui nous le montreront invariablement voué à la même cause à quinze ans d'intervalle et qui intéresseront vivement ceux qui les liront. Les deux premières

sont adressées, par l'intermédiaire de M. Delabroue, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, au fils d'Antoine Court. On sait que Court de Gébelin était alors à Paris en qualité d'agent officieux des protestants, s'efforçant de les disculper des calomnies dont on les chargeait sans relâche dans les sphères officielles. De Nîmes où on avait eu l'idée de préparer par cet intermédiaire des jours moins sombres, l'ancien élève de Court de Gébelin, Rabaut de Saint-Etienne, le tenait au courant de ce qui se passait en province, lui fournissant les moyens de redresser les mensonges et de démasquer ceux qui ne se lassaient pas de les renouveler à tout propos.

Quand on voit ce qui se passe à ce point de vue en l'an de grâce 1897, on ne saurait parcourir sans un sentiment d'admiration et de reconnaissance les quelques fragments de cette correspondance qui sont parvenus jusqu'à nous : d'admiration, lorsqu'on mesure la foi de ces hommes qui, avec les seules ressources de leur esprit, luttaient contre des influences toutes puissantes et presque toujours victorieuses ; de reconnaissance, quand on constate leur haute et généreuse abnégation. Car, hélas! au lieu de les encourager, les protestants pour lesquels ils travaillaient, les abandonnaient souvent, ou ne les soutenaient qu'avec mollesse, si ce n'est avec défiance.

Leur situation précaire et leur attitude variable, sans esprit de suite, apparaissent vivement dans ces deux premières lettres où on les voit s'assembler en plein jour, résister un instant, pour délivrer leurs pasteurs, aux coups de sabre et de pistolet des archers prévenus par le curé, capables de générosité pour leurs persécuteurs, et de fermeté dans la souffrance, comme à la tour d'Aigues-Mortes dont Saint-Etienne nous parle aussi; — mais incapables de se concerter pour agir uniformément et surtout de suivre et d'appuyer ceux qui voulaient agir à leur place.

Le souci des frères persécutés n'empêchait pas Rabaut de Saint-Etienne et son correspondant de s'intéresser activement au mouvement littéraire et philosophique de leur temps ainsi qu'on le verra dans le début de la deuxième lettre. Mais

ces préoccupations intellectuelles elles-mêmes les ramenaient toujours à la question religieuse qu'ils cherchent à résoudre en attendant fermement la délivrance. Lorsque de Saint-Étienne raconte la fin tragique du capitoul David qui, quatre ans auparavant, le premier au milieu de la foule ameutée devant la maison de Jean Calas, avait accusé celui-ci d'avoir assassiné son fils, et qui, après les supplices provoqués par cette épouvantable calomnie, était devenu fou — on sent qu'il est plein de confiance parce qu'il touche du doigt la justice divine.

Il avait raison. Quatorze ans plus tard il était lui-même à Paris, à la place de Court de Gébelin, et mettant au service de la même cause toute son influence politique. C'est évidemment là qu'il écrivit la troisième lettre que nous reproduisons. Elle ne porte ni date, ni adresse, mais son contenu permet aisément de suppléer ces lacunes.

Le projet de *Déclaration des droits de l'homme* fut déposé le 19 août 1789 par le 6e bureau de l'Assemblée nationale. L'article 7 portait que dans l'état de société chaque homme, pour obtenir l'exercice légitime de ses facultés, doit le reconnaître dans ses semblables, le respecter et le faciliter.

A la séance du 21 août au matin le chevalier Alexandre de Lameth demanda que la liberté religieuse en faveur des non-catholiques fût proclamée comme conséquence de ce principe.

La motion ne fut pas adoptée ce jour-là — « il y eut un moment de silence, comme si chacun avait fait un profond examen... ; les Français n'ont pas encore secoué tous les préjugés ». — Mais elle devait être reprise le lendemain par le comte de Castellane.

Ce sont ces derniers renseignements que de Saint-Étienne donne, le lendemain du 21 août, à son « très cher frère », c'est-à-dire au pasteur de Paris, Marron avec lequel, sans doute, il avait concerté son action. Nous savons maintenant par lui-même qu'avant d'intervenir personnellement dans le débat où il devait vaincre, autant du moins qu'une victoire de ce genre était possible le 24 août 1789, l'ancien pasteur du Désert organisa tout un plan de campagne. Si le chevalier Alexandre de Lameth d'abord, puis le comte de Castellane demandè-

rent la liberté religieuse pour les non-catholiques, cette idée si simple, si juste, si élémentaire de la liberté, c'est un protestant, c'est Rabaut de Saint-Étienne qui la leur avait suggérée.

N. W.

Nîmes, 27 septembre 1765.

Monsieur mon digne ami,

Votre correspondance avec la Prov. de Dauphiné vous aura peut-être instruit d'un événement qui s'y est passé en dernier lieu, et auquel nos ennemis ne manqueront pas de donner une mauvaise tournure. Je vais cependant vous en donner le détail, crainte que l'on ne vous en ait pas encore fait part. M. La Cour avait convoqué une assemblée à *Trescleu*[1], village à 8 lieues de Nions; et c'était la première qu'on eût osé y convoquer de jour. Le curé de Trescleu qui en fut informé en écrivit à celui de *Serre* qui lui envoya quatre cavaliers de la maréchaussée qui se trouvaient là pour aller à la foire de *Lagrand* que l'on devait tenir le 9e. Le 8e du courant, jour auquel l'assemblée se forma, les cavaliers partirent en diligence et coururent à toute bride sur l'assemblée. En arrivant ils lâchèrent leurs pistolets qui heureusement ne blessèrent personne, et courant ensuite le sabre nud au milieu de cette troupe dispersée qui pouvait être composée de 200 personnes, ils y semèrent l'épouvante. Mais eux pour les rassurer, leur crièrent qu'ils n'en voulaient qu'au ministre; effectivement ils le colletèrent, et le contraignirent à marcher. Une femme plus hardie que cette multitude prit le cheval d'un de ces archers à la bride, en l'assurant qu'on n'emmènerait point leur ministre. Son courage ranima celui des autres: les pierres tombèrent sur les cavaliers, on les jetta à bas de leurs chevaux, quelques-uns d'eux furent fort maltraités. Dans le même tems, le ministre s'échappa bien accompagné. Les archers battus perdirent une partie de leurs armes, et quelques-uns d'eux ne pouvant remonter à cheval, furent aidés par les mêmes mains qui les en avaient fait descendre. Ils furent tout de suite chez le curé, et lui firent de grands reproches, lui disant que ce n'était pas là ce qu'il leur avait promis. Voilà monsieur, le détail qu'un homme digne de foi nous envoya de Dauphiné.

Infailliblement on empoisonnera cette affaire. Les cavaliers ont dressé un verbal, le curé de Trescleu qui l'a signé s'y plaint qu'il

1. Trescléoux, Hautes-Alpes, arr. de Gap.

a été interrompu dans ses fonctions; tandis qu'il est de fait que l'assemblée était à bonne heure de là, et que c'est la première qu'on y ait convoqué de jour. On espère que vous vous donnerez les mouvements nécessaires pour faire tourner tout à bien. On peut représenter que vraisemblablement les cavaliers n'avaient d'autre ordre que celui du curé; que ledit curé est d'autant plus blâmable qu'il avait sans doute promis aux cavaliers de les soutenir et qu'il a inséré un mensonge dans son verbal, qu'il ne pouvait pas signer le verbal, n'étant pas présent; que ce n'est point ici un acte de rébellion puisque les Protestants s'étaient dispersés à l'arrivée de ces furieux, et que ce fut la vue de la violence qu'on faisait à leur ministre en le contraignant de marcher et le courage d'une femme qui ranima le leur; que les Protestants n'avaient voulu que délivrer leur ministre puisqu'ils aidèrent aux cavaliers à remonter à cheval; qu'il est étonnant de voir tant de phlegme et de générosité dans des gens que l'on traite en ennemis. On peut faire remarquer que ce sont ici des ecclésiastiques qui donnent des ordres sanguinaires à des gens qui ne leur sont point soumis, tandis que les officiers du roi mènent les choses avec douceur et prudence. Dieu sait s'il en pourrait arriver que les évêques ont des ordres de ménager les choses, n'est-il pas étrange de voir des ministres du Dieu de paix ordonner ainsi le massacre? Et en outre travailler ainsi au mensonge public en disant que le chant des psaumes l'interrompait, car non seulement c'était la première fois que l'on s'y assemblait de jour, mais les ordres étaient donnés la veille du jour de l'assemblée. Vous verrez mieux que je ne puis vous le dire, monsieur, comment il faut présenter les choses, et surtout vous saurez mieux que personne comment il faudra s'y prendre pour éviter de mauvaises affaires à ces pauvres gens du Dauphiné.

J'assistai la semaine passée au synode des B. Cev. Je ne pus voir sans attendrissement l'attachement qu'on y a pour vous; l'amitié zélée et généreuse de M. Jonvals, et la manière dont il a le bonheur d'être secondé. Cela me donna bien sujet de gémir sur l'ingratitude de quelques autres Provinces. Vous avez ailleurs, n'en doutez pas, des amis aussi zélés que M. Jonvals, mais ils ne sont pas aussi heureux. Ils sont bien à plaindre d'être obligés de vous demander de mettre leur bonne volonté en ligne de compte. Mon cher père a reçu 40 l.t. de H. Lang : il y en a 50 de notre Province. Il vous aurait déjà fait passer cette petite somme s'il n'attendait journellement une contribution que l'Égl. d'Uzès lui a promise. Cette Église se distingue par son zèle et son courage. Je ne doute point que [illegible]

elle ne devienne bientôt une des plus respectables du Royaume.

Vous aurez appris sans doute, monsieur, la tragique histoire du capitaine David. Il est devenu fou. Il croit voir sans cesse l'ombre de Calas qui le poursuit, les officiers de la justice qui le cherchent, et l'échaffaud dressé devant ses yeux. Il s'écrie quelquefois, *Calas laisse-moi en repos? Lavaysse que me veux-tu? Veux-tu me faire pendre? Les voyez-vous ces cavaliers qui me poursuivent? Ils sont plus de deux mille.* Un jour enfermé dans sa chambre, il entendit heurter à la porte, et sauta par la fenêtre croyant que les suppots de la justice le venaient prendre. C'est Oreste tourmenté par les furies. Il faut que la postérité apprenne ceci, et que le fanatisme en frémisse. Mon cher père vous envoye mille complimens. Tous les amis vous saluent. Je suis avec les sentimens de reconnaissance et de dévoument que vous me connaissez.

Monsieur V. T. H. et T. O. S.

SAINT-ETIENNE.

A Monsieur De Gebelin
Rue des Menetriers S. Martin a l'hotel S. Martin
à Paris.

De La Broue[1].

Nîmes, 20 août 1766.

Monsieur mon cher et digne ami,

Je vous ai bien de l'obligation de ce que vous voulez m'instruire de tant de particularités que je ne puis savoir que par vous, et que vous me rendez intéressantes. Dans le fonds de notre Province nous ne savons que fort tard et fort mal toutes ces choses-là. Les Journaux nous instruisent des ouvrages qui paraissent; et nous sommes obligés de nous en tenir à leur jugement qui bien souvent n'est ni trop sensé, ni trop juste. J'admire comment avec vos occupations vous pouvez trouver du loisir pour examiner et pour apprendre. D'autres seraient surchargés de vos amusemens. J'avais entendu parler de la science de vos capucins; on pardonnerait aux moines s'ils savaient tirer un aussi bon parti de leur tems. M. de la Br. parlait à mon cher Père de votre goût et de vos progrès dans les langues orientales; j'envie votre facilité et votre application; et je regrette le tems où vous me donniez des instructions dont j'avais le malheur de ne pas faire assez de cas. Je m'estimerais heureux si

1. Ce qui est en italiques est de la main de De La Broue.

je pouvais aborder vôtre capitale dans le tems surtout que vous y êtes encore : vous seriez mon guide, et il me semble que le tems que j'y passerais ne serait pas perdu pour moi. On est à portée de tant de secours, on a tant de sujets d'émulation dans Paris que le génie et le goût ne peuvent que s'y former. Je viens de voir seulement à présent la traduction de M. Bitaubé; j'ai été surpris de sa beauté et de ce qu'elle avait si peu l'air de version. J'ai été charmé de lire en beau français, ce que vous me faisiez lire en grec à douze ans. Les ouvrages de nos grands-hommes nous parviennent tard, mais enfin ils parviennent. Je serai très charmé de savoir votre sentiment et vos réflexions toutes les fois que vous pourrez m'en instruire. Vos momens vous sont chers, mais vos lettres me sont aussi infiniment chères; j'ose espérer que votre amitié vous portera à quelques sacrifices.

C'est un manuscrit très précieux en effet que celui dont vous me parlez. Il paraît que la Religion première des Brahmes devait être très belle et très sublime : *Chumantou* doit être le *Calvin* des Indes ; car en prêchant contre les fables des Indiens il ne fait que rappeler leur Religion à sa première simplicité. J'ai été toujours frappé de la ressemblance que les auteurs font remarquer entre les fables Indiennes altérées, et les premières histoires de nos livres saints. L'*Adima* dont vous me parlez ne peut pas mieux ressembler à Adamah. Leur *Chorcham* délicieux dans lequel il y avait un arbre qui donnait l'immortalité; le serpent *Cheiven* qui le gardait, et qui répandit un poison mortel que le Dieu *Chiven* sous la figure d'un homme avala; —*Sattiaviarti* qui fut sauvé du Déluge dans une grande barque, *Brama* et *Saras Vadi* sa femme, *Chrichnen* ou un de ses parens, exposé sur les eaux, porté à une Princesse, se distinguant par son courage, et passant à travers les eaux de la mer qui engloutit ses ennemis, *Lakeoumi* sortant aussi de la mer, et faisant un bal où les Dieux dansèrent; les livres du *Vedam* dont le premier et le second traitent de la création, le troisième contient des sentances morales, et le quatrième des victimes, des sacrifices, des cérémonies, des fêtes etc.; la montagne *Merou* ou *Mahamerou* sur laquelle *Brama* parla au législateur, — tout cela a bien du rapport avec l'hist. des Juifs. Le chev. Ramsay dans son *Discourse upon the Theology and Mithology of the antients* nous présente leur Théologie comme très ressemblante à la notre. Ce n'est pas là sans doute une ressemblance fortuite comme celle du Lama de Tibet avec le Pape. Faites-moi le plaisir de me dire s'il y a de la conformité entre ces noms Indiens et les noms Juifs comme il y en a entre leurs His-

toires. *Brama* et *Saras Vadi* sont sans doute Abraham et Sara, si Vadi n'est qu'un titre d'honneur comme on le prétend. — D'où sera venue cette conformité ? Les Indiens font une chronologie monstrueuse qui ne leur permettrait pas de descendre de Moyse, ni même de Sem. Cependant il n'y a pas ce semble d'autre solution à la question.

On nous a dit que les Prisonniers faits en Dauphiné avaient été libérés par un ordre exprès et direct du Roi adressé au concierge; nous attendons la confirmation de cette nouvelle. Quel terrible flux et reflux dans nos affaires ! Rien de plus inconstant. Tantôt persécutés, tantôt tolérés nous ne savons si nous devons espérer ou craindre. — Est-ce la politique de la Cour de ne point nous laisser lire dans l'avenir, ou sont-ce les manœuvres des subalternes ? Quoiqu'il en soit, notre Province est toujours fort tranquille. Les Prisonnières de la Tour de C. espérent fort leur délivrance; elles en ont eu avis. Ces pauvres femmes sont toutes malades des accès de fièvre, sans presque aucun secours de nos pauvres et ingrates Églises. Vous le savez, mon digne ami, si cette épithète est déplacée. Je vous jure que quand on aurait promis une très modique somme à M. G[t] nous y aurions été pour notre courte honte, et personne n'aurait rien donné. Toute notre maison et vos autres amis vous saluent. Je suis, avec les sentimens les plus sincères et les plus vifs, votre serviteur et votre zélé ami,

SAINT-ÉTIENNE.

Que dit-on à Paris de Jean-Jaques ?

A Monsieur De Gebelin
à Paris
Rue des Menetriers Quartier S. Martin
Hotel de S. Martin.
M. De La Broue lui fait ses amitiés.

(22 août 1789.

Monsieur et très cher frère,

Les journaux et le public vous diront pourquoi les Députés n'ont pas le tems d'écrire, et je vous prie en grâce de m'excuser. Je vous renvoye avec reconnaissance votre précis, et puisque vous souhaitez de savoir mon avis, je pense qu'il n'est pas convenable de l'imprimer, afin de ne pas fournir aux malveillans un prétexte de s'élever contre la liberté de conscience qui doit être accordée dans l'Assemblée nationale. Quand les Députés bien intentionnés vont parler pour nous, il ne convient pas que nous parlions nous-mêmes. Hier,

dans cette soirée immortelle et incroyable que toute la France va célébrer, on porta entre autres motions, celle-ci : que dans cette journée mémorable où la liberté civile est accordée à tous les Français, il ne reste plus de genre d'oppression, et que la liberté religieuse soit accordée à tous les non-catholiques. Cette motion ne prit pas fort bien, et tandis que toutes les autres avaient été vivement applaudies, il y eut un moment de silence, comme si chacun avait fait un profond examen ; et il n'y eut l'instant d'après qu'une partie de la salle qui applaudit. Les Français n'ont pas encore secoué tous les préjugés. Je crois donc, monsieur et cher frère, que nous devons prolonger notre prudence : c'est l'affaire de quelques jours ; la motion sera reportée, et je ne crois pas que l'Assemblée nationale laisse dans sa constitution une tache d'intolérance[1]. Vous comprenez qui est celui qui suggéra la motion à M. le Chev. de Lameth qui la porta.

Je vous quitte bien brusquement, mais avec tous les regrets possibles, et en vous priant d'agréer les témoignages de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur et très cher frère,
Votre très humble et très obéissant serviteur

RABAUT DE SAINT-ETIENNE.

Mélanges

LA FONTAINE D'AUTUN ET JEAN GOUJON

Au sein d'une région montueuse, sur le versant d'une colline dominant une plaine enclose de montagnes, et sur les bords de l'Arroux, affluent de la Loire, s'élève la *Bibracte* des Gaulois Eduens, l'*Augustodunum* des Romains, l'*Autun* du moyen âge et celui des temps modernes. A vrai dire, il ne

1. Rabaut de Saint-Étienne se faisait illusion (Voy. *Bull.*, XXVIII [1889], 561 ss). Mais si dès l'abord il avait été sceptique au sujet du résultat de ses efforts, la question de la liberté religieuse n'aurait peut-être pas été posée du tout en 1789, et l'on aurait simplement passé sous silence l'existence des non-catholiques. A vues humaines, c'est donc à Rabaut Saint-Étienne que les protestants français doivent la liberté dont ils jouissent encore aujourd'hui.

subsiste des trois premières cités que des ruines ou des débris. Le lieutenant de César, Fabius, brûla Bibracte; Attila, Augustodunum; les Normands et, cinq cents ans plus tard, les Anglais, l'Autun du moyen âge. Entre temps, les prétoriens des divers compétiteurs à l'empire, puis les Bourguignons, les Francs, les Sarrasins et les Normands, pillèrent, saccagèrent, détruisirent à l'envi.

Aussi, malgré ses renaissances, la cité séculaire alla-t-elle s'amoindrissant sans cesse; la ville moderne n'occupe que le tiers de l'ancien emplacement, avec une population cinq ou six fois moindre que celle de l'antique Bibracte[1]. Longtemps indifférente à sa propre histoire, elle ne fit rien pour en conserver les monuments. Bien au contraire. Aussi tard que la fin du XVIIe siècle, les jésuites, bons latinistes, mais mauvais historiens, en détruisirent pas mal pour bâtir l'immense et somptueux collège et séminaire qu'ils dédièrent, selon leur coutume, au monarque régnant, au nom duquel leur reconnaissance, bien légitime pour d'innombrables faveurs, accolait déjà le surnom de *Grand*, qu'il serait difficile de justifier autrement.

Notre siècle, en substituant aux traditions sans consistance, aux affirmations gratuites et aux inventions intéressées, le fait avec sa preuve, avec son évidence et dans sa lumière propre, a transformé ou plutôt créé l'histoire, et il a répandu partout le zèle des recherches qui y contribuent. Bâtie sur les cendres des cités disparues et en partie avec leurs pierres, Autun contemporain a voulu, lui aussi, protéger ce qui restait de leurs ruines ou en recueillir les débris dans ses musées : murailles, portes, arcades, aqueducs, théâtres, naumachie, amphithéâtre, temples, autels, statues, chapiteaux, colonnes, bas-reliefs, cippes, stèles, mosaïques, médailles, ornements, armes, outils et ustensiles: ensemble, évocation de vingt siècles passés et de toutes les vicissitudes possibles.

Pour ne signaler que les croyances, on a bien ici la preuve qu'à travers tous les siècles, depuis les temps préhistoriques

1. Bibracte paraît avoir été la ville la plus importante et la plus florissante] des Gaules. On la surnommait *Roma Celtica* ou encore *Soror et Æmula Romæ*.

jusqu'à nos jours, l'homme est demeuré un être religieux. Sans parler du mont *Dru* ou *Drud*, de la forêt prochaine, que la nature n'a cessé de renouveler et où croît encore le gui sacré, voici un autel où les druides offraient des sacrifices à Teutates; puis un temple de Pluton, où le naturalisme primitif se mâtinait déjà de polythéisme grec; d'autres temples, moins anciens, celui de Janus, par exemple, où triomphe le polythéisme politique des Romains. Viennent ensuite des chapelles et des églises du moyen âge, où un christianisme, postérieur à celui des apôtres, se fait éclectique et devient le culte catholique qui, pour se gagner les foules, adopte les us et coutumes, les rites, les fêtes et jusqu'aux divinités du paganisme, à peine dissimulés sous de nouvelles appellations.

Cependant je cherche d'autres monuments ou simplement des traces. Après l'antiquité et le moyen âge, voici la Renaissance, du moins celle des arts, dans cette élégante tour polygonale qui porte le nom de François Ier; mais l'autre renaissance, celle de l'Évangile, la Réforme enfin avec son culte à la fois plus ancien et plus récent que le catholicisme?

Aucune trace d'elle, sauf quelques mutilations d'images abattues, méfaits d'iconoclastes, indignés de la violation de ce commandement du Décalogue dans une église : « Tu ne te feras point d'images taillées; tu ne te prosterneras point devant elles », et se croyant sans doute autorisés par l'exemple du Christ renversant, dans le temple, les tables des changeurs et chassant les vendeurs.

A ce souvenir de démolition s'ajoute un souvenir d'édification sur la place des Terreaux qui, joignant la cathédrale et l'église de Saint-Jean de la Grotte, sert de parvis à l'une et à l'autre. Cette gracieuse, élégante fontaine, véritable chef-d'œuvre, dont on ignore l'auteur, peut être considérée comme étant de celui qu'on a nommé le *Phidias français, le Restaurateur de la sculpture en France*, un artiste qui réunit dans sa vie, sinon dans son œuvre, les deux renaissances, le huguenot Jean Goujon. Si, selon l'hypothèse très acceptable de M. N. Weiss[1], le Jean Goujon qui fit amende honorable, le

1. *Bulletin de la société de l'Hist. du Prot.*, t. XLII [1893], p. 27.

17 juin 1542, devant Notre-Dame, pour assister ensuite, place Maubert, à l'autodafé de son ami et instructeur religieux, l'hérétique Geoffroy le Blonc; si, dis-je, ce Jean Goujon est le même que le célèbre sculpteur, il serait, après son « expiation », venu à Autun, et y aurait demeuré jusqu'en 1544, époque où l'on sait qu'il reparut à Paris. La fontaine est de 1543, selon qu'en témoigne la dédicace : *Christo vitae fonti Lazaroque redivivo ejus amico et hospiti*[1]. M.DXLIII.

Pourquoi Jean Goujon serait-il venu à Autun? Ne serait-ce pas qu'il en était originaire[2]? Il y avait dans cette ville plusieurs familles de ce nom : des notaires, procureurs, fonctionnaires municipaux, marchands, et probablement aussi des artisans[3].

Mais sans identifier le condamné de la *Chambre Ardente* avec le sculpteur, rien que l'on sache n'empêche que celui-ci ne fût à Autun de 1542 à 1544, laps de temps où on le perd de vue[4].

Partout où il demeura Jean Goujon a laissé des chefs-d'œuvre pour trace de son passage. C'est sa signature à lui, et, selon nous, on la retrouve à la Fontaine du Pélican, à Autun.

Il n'avait alors que 25 ans, mais on peut rappeler ces vers, qui déplairaient moins sur ses lèvres et lui siéraient mieux qu'au sabreur fanfaron imaginé par le poète :

Mes pareils à deux fois ne se font point connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Il y avait déjà et depuis assez longtemps, dans la ville d'Au-

1. Au Christ, fontaine de la vie, et à son hôte et ami Lazare ressucité.
2. On ignore où il naquit.
3. Edme Goujon était procureur temporel du Chapitre; Lazare Goujon, théologal et archidiacre; Jean Goujon, marchand, amodiateur des revenus de la ville; André Goujon, cinquantenier de la milice; Bonaventure, son fils, notaire et auteur d'une histoire manuscrite d'Autun qui a été plus ou moins mutilée; Pierre Goujon, syndic d'Autun, etc.
4. Jean Goujon est à Rouen de 1540 à 1542. Il disparaît ensuite jusqu'en 1544. Cette année-là et la suivante il est à Paris. De 1545 à 1546 il travaille au château d'Écouen. En 1547 il revient à Paris. Finalement il se réfugie en Italie et y meurt peu avant 1568, probablement à Bologne. Cette année-là un graveur français fut condamné par l'Inquisition à sept ans de galères pour fréquentation d'hérétiques dont le principal était Jean Goujon « mort depuis », dit l'accusé à ses juges (*Bulletin de la Société du Protestantisme français*, t. XXXV [1886], p. 377).

tun, des « Luthériens » — ainsi qu'on désigna d'abord les partisans de la Réforme, bien qu'elle fût en France aussi indigène et spontanée qu'en Allemagne. — Il y en avait même dans le Chapitre et des plus distingués et des plus influents, tels le prévôt de Sussy, de Grigny, Robert Hurault, abbé de Saint-Martin, Jean de la Couldrée et Jean Veriet, curés éloquents de la ville, Barthélemy Desplaces, le bénéficier Leguenot, etc.

Plusieurs devaient rompre avec l'Église romaine; même deux d'entre eux devenir ministres protestants. Enfin ce chapitre avait alors à sa tête l'évêque réformateur Jacques Hurault[1], ami de Marguerite de Valois.

Soit donc qu'il fût venu spontanément à Autun sa ville natale, soit qu'il y eût été expressément appelé, Jean Goujon y trouvait des parents, des amis et des patrons. Or c'était le chapitre qui, à la place d'une ancienne fontaine, faisait ériger la nouvelle à ses frais, selon une délibération capitulaire du 1er octobre 1540.

Le monument se compose de deux lanternes rondes, superposées, percées de trois baies cintrées, dont les pilastres supportent une coupole et se dérobent derrière des colonnes saillantes, cannelées, d'ordre ionique pour la lanterne inférieure, d'ordre corinthien pour la supérieure. Celle-ci d'ailleurs est moindre d'environ deux tiers. Les piédestaux en sont engagés dans le dôme écaillé de la première. Elle est surmontée de l'emblème classique de la charité et de la providence : le pélican s'ouvrant les entrailles pour nourrir ses petits. Les armes du chapitre sont accotées au nid de l'oiseau. Une corniche règne au-dessus de la frise des deux lanternes, supportant des frontons au-dessus des baies, et des cubes pleins, surmontés de vases avec couvercles au haut des colonnes, le tout orné de sculptures, comme les faces et les intrados des archivoltes. Sous la coupole, une vasque d'où s'élance et où retombe un jet d'eau. Enfin trois bassins saillants au pied du monument entre les colonnes des baies,

1. Ce fut d'ailleurs son dernier choix. Le Concordat de 1517 entre Léon X et François Ier enleva aux chapitres leur ancien droit d'élection et vint fort à propos pour enrayer la Réforme dans les diocèses.



et où tombent par trois bouches les eaux de la vasque[1].

Durant les 334 ans de son existence, cette fontaine a traversé bien des vicissitudes; mais sa grâce et son élégance ont heureusement survécu aux injures du temps, à l'indifférence ou au mauvais goût des édiles. En 1781, pour faire place à une route, on la transféra où elle est aujourd'hui, et aux trois degrés sur lesquels reposait le bassin primitif, on substitua un bassin hexagone. En 1863 la lanterne supérieure, compromise, fut enlevée avec soin et les pierres en furent déposées dans le musée lapidaire de la ville. Depuis peu d'années, ces mêmes pièces, reprises au musée, réparées et remises en place, ont rendu à la fontaine son aspect primitif. On a toutefois substitué au bassin hexagonal de 1781 trois petits bassins circulaires. A part cela, c'est bien toujours la fontaine de 1543, œuvre, selon nous, de Jean Goujon.

Une seconde inscription à l'intérieur, sur la frise, correspondant à celle de l'extérieur que nous avons déjà reproduite,

« *Heus, tu qui sitis bibe numquam sititurus*[2] »

nous fait dire que les deux renaissances, celle de l'art et celle de l'Évangile, s'affirment également dans ce remarquable travail; la renaissance de l'Évangile, par l'allusion évidente à cette parole du Christ à la Samaritaine : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif », et par la dédicace au Christ avec le titre de *Fontaine de vie*, et l'absence de l'épithète de *Saint*[3] au nom de Lazare, quoiqu'il fût le patron de la cathédrale et par conséquent du chapitre et des Eduens. *Fons Vitæ* ou, dans ses éditions françaises, *la Fon-*

1. Voir la gravure d'après une photographie faite et envoyée sur notre demande par M. Piebreget, photographe à Autun.

2. Hé, toi qui as soif, bois pour n'avoir plus jamais soif.

3. A ce titre il était tout spécialement adoré, invoqué dans l'église d'Autun où son nom n'allait pas sans les épithètes de saint, de bienheureux, de divin (*sanctus, beatus, divus*). Depuis 1516, on donnait annuellement des représentations solennelles de sa légende. Ces mystères duraient quatre jours pendant lesquels on exposait ses reliques. Un contemporain raconte que la première de ces représentations attira 80,000 spectateurs qui se pressaient dans un immense amphithéâtre de bois, construit à cet effet sur le Champ Saint-Ladre. « Ces spectacles, dit-il, en l'honneur du divin Lazare, patron des Eduens (*divi Lazari patroni Heduorum*) furent très excellents, non par la pompe, mais par l'honneur rendu à la Majesté divine. »

taine de Vye, tel était le titre d'un livre souvent imprimé, notamment à Lyon, en 1542, par Étienne Dolet[1]; recueil de textes des Saintes Écritures, condamné en 1542 à être brûlé. A-t-il inspiré cette inscription?

Jean Goujon, comme Bernard Palissy, était un zélé partisan de la doctrine évangélique. Tout en travaillant de son art, il la propagea autour de lui, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Le danger qu'il avait couru, l'humiliation qu'il avait soufferte n'étaient pas pour décourager un adepte de la Réforme.

CÉSAR PASCAL.

CORRESPONDANCE

La prochaine commémoration du troisième centenaire de l'Édit de Nantes aux États-Unis. — On a vu plus haut dans le procès-verbal de la séance de notre Comité, du 9 mars dernier (p. 326), que la *Société huguenote de New-York* a résolu de célébrer par une solennité internationale, le troisième centenaire de l'édit promulgué à Nantes, par Henri IV, le 13 avril 1598. Cette Société nous a adressé, en vue de cette commémoration solennelle, par l'organe de notre collègue et collaborateur, M. le Dr Henry-M. Baird, une longue lettre explicative, dont nous donnons ici la traduction. Elle pourra rappeler, en effet, à ceux qui l'auraient oublié, de quelle importance est cette date dans l'histoire religieuse aussi bien que politique des peuples civilisés de l'ancien et du nouveau monde. Nous y ajoutons quelques lignes résumant la réponse provisoire qui a été faite à l'aimable et hospitalière invitation de nos amis d'outre-mer.

HUGUENOT SOCIETY OF AMERICA
105 East, 22d Street
CELEBRATION COMMITEE

New-York, june 15 1897.

Monsieur le baron F. de Schickler,
Président de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Cher Monsieur,

Une précédente lettre du président de cette Société vous a infor-

1. *Bibliographie Dolétienne* par Richard Copley Christie, Paris, 1886 (Cf. *Bull.* cité, t. XXXVIII [1889], p. 101). D'après Græsse (*Trésor des livres rares*) la première édition du *Fons Vitæ* est de 1533.

mé que « the Huguenot Society of America » se propose de *commémorer* en avril 1898, avec la coopération de ses frères d'Amérique et des autres nations, le 300e *anniversaire* de la promulgation de cette grande loi connue dans l'histoire sous le nom d'*Édit de Nantes*. J'ai été prié d'exposer plus au long les considérations qui ont conduit à cette détermination et au plan projeté.

Il n'est pas nécessaire de rappeler à ceux auxquels l'histoire du Protestantisme français est familière, l'importance sans égale de l'édit de Henri IV qui avait pour but de mettre un terme au règne de persécution qui avait prévalu pendant la plus grande partie du XVIe siècle, édit qui, aussi longtemps qu'il ne fut même que partiellement observé au commencement du XVIIe siècle, permit aux protestants et aux catholiques romains de vivre ensemble à un degré satisfaisant d'unité et de respect mutuel.

Imparfait par lui-même et n'étant, par conséquent, pas une garantie parfaite, il n'en était pas moins la grande Charte des droits des Huguenots.

Sa révocation par Louis XIV, en 1685, porta un grand préjudice à la cause de la tolérance religieuse. Aussi les Huguenots, ceux qui restèrent dans le royaume, soumis à la tyrannie qui les forçait à abandonner leur culte, ainsi que leurs frères plus heureux qui parvinrent à s'échapper et à gagner un refuge en dehors du royaume, espéraient-ils plus ou moins fermement la révocation de la Révocation elle-même : le rétablissement de l'édit de Nantes leur paraissait vraiment le bien le plus désirable.

Les premiers colons de la cité de New-Amsterdam, aujourd'hui cité de New-York, étaient des Prostestants parlant français, Wallons ou Huguenots du nord de la France et du sud de la Belgique qui, débarqués sur ce continent occidental sous le pavillon hollanlandais, juste vingt-cinq ans après la promulgation de l'édit de Nantes, y posèrent les fondements de la prospérité de ce qui est depuis longtemps la ville la plus commerçante du nouveau monde.

D'autres portions du territoire, maintenant compris dans les États-Unis d'Amérique, reçurent aussi, à diverses époques, un nombre considérable de Huguenots ; mais de ceux de New-York on peut dire, en toute vérité, qu'ayant été les premiers ce sont eux qui, pour un temps, furent le principal élément de la population. Leurs descendants sont encore ici.

Il y a par conséquent une raison, toute spéciale pour eux, de célébrer le troisième centenaire de la promulgation de l'édit sous lequel les Protestants de France jouirent d'une liberté religieuse

relative, aussi longtemps qu'il fut respecté, et dont l'abrogation en détermina un grand nombre à traverser l'Océan pour s'assurer ici l'exercice paisible de cette même liberté.

On peut bien ajouter que cette commémoration, dans un pays si éloigné de celui où les huguenots prirent naissance, et dans une ville qui n'existait même pas quand Henri IV apposa sa signature à l'édit de Nantes, sera un témoignage frappant de la durée et de l'influence pénétrante des principes pour lesquels nos pères subirent les persécutions, l'exil et la mort même.

La dissémination des huguenots s'est répandue sur tout le globe; mais, soit dans la vieille Europe, au cap de Bonne-Espérance, ou en Amérique, ils maintiennent les mêmes éternelles vérités.

C'est à un témoignage visible d'unité et de fraternité que la « Huguenot Society of America » invite ses Sociétés sœurs, de toutes les parties du monde, à se joindre afin de faire de cette célébration projetée un événement d'œcuménique intérêt et importance.

Dans ce but, il est essentiel que les Huguenots des différents pays soient, autant que possible, représentés par des délégués et que les orateurs ne soient pas tant les Américains que leurs honorables hôtes du dehors.

Nous espérons que la réponse à notre invitation sera si encourageante que les travaux pourront occuper deux jours, commençant le mercredi 13 *avril* 1898.

Le temps sera principalement employé à des discours et à la lecture de documents qui ne devront pas, chacun, prendre plus de trois quarts d'heure. Rien n'empêchera d'ailleurs la lecture d'extraits de plus longs travaux qui seraient ensuite publiés en entier dans le volume commémoratif définitif que nous nous proposons de faire paraître.

Nous espérons sincèrement avoir l'adhésion de votre cordiale coopération à notre entreprise.

Nous considérerons comme une faveur spéciale de savoir de vous, le plus tôt qu'il vous sera loisible, que nous pouvons compter sur la venue de délégués pour représenter votre Société à la fête du mois d'avril 1898. Nous désirerions particulièrement que *deux* de ces délégués portassent la parole à cette occasion et en être assurés quelque temps à l'avance. Nous désirons, en effet, pourvoir à ce que ces deux messieurs, qui nous rendront le grand service de préparer et de lire leur travail, soient défrayés de toute dépense de traversée et de séjour dans cette ville, au moins pendant la semaine où se tiendront nos séances de commémoration.

Vos obligeants efforts pour déterminer le choix de ces délégués

parmi les plus aptes à remplir cet office, seront très chaudement appréciés.

Les sujets, appropriés à la circonstance, sur lesquels ils devront parler, se présenteront nécessairement de suite à leur esprit. Nous suggérerons les suivants :

« Les événements successifs qui conduisirent finalement à la pro-
« mulgation de l'édit de Nantes; les principaux dispositifs de l'édit
« et la place qu'il tint dans l'histoire de la tolérance religieuse.

« Les causes qui dès le commencement empêchèrent cet édit
« de porter ses fruits et finalement rendirent sa révocation possible.

« Henri IV et les principaux partisans huguenots.

« Une peinture des hommes et de leur temps.

« Une esquisse de la littérature huguenote (y compris les traduc-
« tions de la Bible) jusqu'en 1685.

« La vie religieuse des huguenots. »

J'ajoute que si, pour une raison ou une autre, l'auteur d'un travail ne peut pas en donner lecture lui-même, quelqu'un sera désigné pour le lire à sa place, et que si quelque travail doit être traduit ici en anglais, il faut que dans ce but il me soit envoyé à temps.

Pardonnez-moi si je vous demande amicalement de me faire savoir, sur lequel des sujets que je viens d'indiquer, ou sur quels sujets analogues, nous pouvons espérer des travaux de membres de votre Société; afin que, dans la mesure du possible, deux écrivains ne traitent pas exactement le même thème, alors que d'autres sujets ne seraient pas traités.

Je reste, cher monsieur, avec une haute considération,

Très sincèrement vôtre,
HENRY-M. BAIRD,
Honorary Secretary.

M. H.-M. Baird ayant, dans une autre lettre, exprimé le désir qu'à défaut du président, le secrétaire de notre Société et, par exemple, M. le pasteur Paul de Félice voulussent bien se charger de rédiger chacun un mémoire en vue de la commémoration du 13 avril 1898 — le soussigné s'est engagé à parler, surtout des *ennemis de l'édit de Nantes et du résultat de leurs efforts.* — M. P. de Félice étudiera *ce que le Protestantisme français serait devenu si l'édit de Nantes avait été loyalement observé et le comparera avec la législation qui nous régit actuellement.* N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5333. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Tout ouvrage récent, dont un exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS. — **Joannis Calvini opera quae supersunt omnia...** Vol. LVII, pars I. — *Les Evangiles*, texte tiré de l'édition de la Bible de 1546, avec les variantes des éditions de 1548, 1554, 1555, 1559, 1562 et 1563 et des éditions du commentaire de 1555, 1559, 1561, 1562 et 1563, un volume de 432 colonnes in-4. Brunsvigae, apud C. A. Schwetschke et filium, 1897.

A.-L. HERMINJARD. — **Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française**, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme, et des notes historiques et biographiques, tome neuvième (1543 à 1544). Un volume de 528 pages in-8, renfermant les lettres 1272 à 1431 plus 7 lettres supplémentaires et des Additions et Corrections. Bâle, Genève, Lyon, Georg et Cie, Paris, Fischbacher, 1897.

Inventaire sommaire des Archives départementales. A. BÉNET et J. RENARD, **Calvados. Archives ecclésiastiques**, série H, Supplément, tome Ier. **Hôpitaux de Lizieux et de Bayeux**, art. 1-1320. Un vol. de XLVII-398 pages in-4. Caen, Henri Delesques, imprimeur, 1897.

ARTHUR PIAGET. — **Documents inédits sur Guillaume Farel** et **sur la Réformation dans le comté de Neuchâtel**, 57 pages in-8, extraites du *Musée Neuchâtelois*, 1897. Neuchâtel, imprimerie H. Wolfrath, 1897.

L. MAXE-WERLY. — **Le siège de Bar en 1589**, 16 pages in-8. Nancy, imprimerie Crépin-Leblond, 1897.

H. HAUSER. — **Le travail des femmes** aux XVe et XVIe siècles, 15 pages in-8, extraites de la *Revue internationale de sociologie*. Paris, V. Giard-Brière, 1897.

JOHN VIÉNOT. — **Madagascar et le Protestantisme français.** Une brochure de 27 pages in-8, publiée par le *Comité montbéliardais de Madagascar*. Paris, Fischbacher, 1897.

FÉLIX FRANK. — **Dernier voyage de la reine de Navarre Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, avec sa fille Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets** (1549). Épitres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres. Étude critique et historique d'après des textes inédits et des recherches nouvelles suivie d'un appendice sur le vieux Cauterets, ses thermes et leurs transformations. Une brochure de 112 pages in-8. Toulouse, Privat, Paris, Lechevalier, 1897.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5333. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.